UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Contribution des organisations non gouvernementales (ong) au développement du Burundi : cas de SAFE inclusion

Ntakarutimana, Fulgence; Sous la direction de : Pr. Déo Nimpagaritse

2024
UB, FSPJ
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1552

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES SCIENCES POLITIQUES ET JURIDIQUES

MASTER EN SCIENCE POLITIQUE ET RELATIONS INTERNATIONALES

OPTION : RELATIONS INTERNATIONALES ET DIPLOMATIE

« CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) AU DEVELOPPEMENT DU BURUNDI : CAS DE SAFE INCLUSION »

Par :

Fulgence NTAKARUTIMANA

<u>Sous la direction de</u> :
Pr. Déo NIMPAGARITSE

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Relations Internationales et Diplomatie

Bujumbura, août 2024

MEMBRES DU JURY

Pr. Déo NIMPAGARITSE : Directeur

Pr. Pascal NIYONIZIGIYE : Président

Dr. Guillaume NDAYIKENGURUTSE : Assesseur

DEDICACE

A nos parents,

A nos frères et sœurs,

A nos cousins et cousines,

A toute personne qui nous est chère,

Nous dédions ce mémoire.

REMERCIEMENTS

Tous nos remerciements et notre reconnaissance à notre directeur de Mémoire, Pr. Déo NIMPAGARITSE, pour ses conseils et commentaires toujours extrêmement intéressants et pertinents, et qui a su nous guider d'une main sûre et aimable tout au long de nos recherches.

Nos remerciements sont particulièrement adressés à nos professeurs du deuxième cycle à l'Université du Burundi qui nous ont préparés et tous les enseignants, qui nous ont préparés dès la première année primaire en général.

Nos sincères remerciements sont adressés à nos parents, nos sœurs et frères, nos tantes et oncles, cousines et cousins ainsi que nos connaissances. Leur assistance et encouragement, lors du cheminement de nos études, nous ont été d'une importance capitale.

Que nos sentiments de gratitude soient adressés particulièrement au coordinateur des projets au sein de Safe Inclusion nous a aidé par ses mots d'encouragement et ses conseils, ayant maintes fois accepté de passer quelques moments à discuter de points intéressants en rapport avec le sujet de Recherche et à l'équipe d'agent de l'ONG Safe Inclusion qui n'ont pas cessé de nous fournir des données nécessaires à la rédaction de ce Mémoire.

Ensuite, nous voudrions remercier toutes les personnes qui nous ont offert leur assistance au cours de nos recherches et pendant la rédaction de ce mémoire jusqu' au bout.

Résumé

Dans le présent travail nous avons cherché à comprendre le rôle joué par les ONG. Nous avons travaillé sur l'ONG Safe Inclusion qui est une ONG localement créée et qui travaille depuis 2020 et agrée en 2021. Nous avons eu le constat que le rôle des ONG s'avère important dans le processus de développer le pays. Les ONG contribuent énormément dans les divers domaines pour répondre aux besoins de la société et une ONG travaille comme partenaire de l'Etat et devient indéniablement un levier de développement à travers les projets. Safe Inclusion intervient dans la promotion des personnes vulnérables pour leur venir en aide à travers les projets et elle permet à la population bénéficiaire de créer les stratégies de lutte contre la pauvreté afin de s'auto-développer. Cependant nous avons constaté que parfois les ONG ont suffisamment besoin de moyens dans l'exécution de leurs projets sans oublier que l'expertise du personnel reste encore un côté à relever. Nous avons abouti aux résultats grâce à des idées de la part des différents intervenants; le personnel de Safe Inclusion, les bénéficiaires pour afin de vérifier nos hypothèses formulées à base de la problématique.

Mots-clés : Contribution, Organisation Non Gouvernementale, développement, bénéficiaire.

Abstract

In this work, we have a task to find out the importance played by NGO. We worked on NGO Safe Inclusion an Organization locally created and intervening since 2020 and officially accepted as local NGO in 2021. We states that NGO play much role in the process of country development involvement. NGO profoundly contribute in separate domains so as to help the people in need, thus the NGO works in partenership with State and becomes a mecanism to sustain development tools through out projects. Safe Inclusion intervenes by promoting vulnerable people through projects and help them create sustainable strategies against poverty in order to auto-develop. Meanwhile, we stated that the NGO face the problem of insufficiency of projects execution means. We cannot forget that experienced people fact, who are dedicated to work for those Organizations, should have to be improved. We reached the results thanks to opinions from different sources; Safe Inclusion agents interviews and those to beneficiaries in order to verify our hypothesis made upon problematics.

Key-words: Contribution, Non Governmental Organization, development, beneficiary.

TABLE DES MATIERES

MEMBRES DU JURY i
DEDICACE ii
REMERCIEMENTS iii
Résumé iv
Abstract v
TABLE DES MATIERES vi
Liste de sigles et abréviations x
Avant-propos xii
0. Introduction générale 1
1. Intérêt du sujet 4
a) Intérêt personnel 4
b. Intérêt scientifique 4
c. Intérêt social 4
2. Problématique: 5
3. Hypothèse: 6
4. La méthode de recherche utilisée 6
5. Choix du cas d'étude 7
CHAPITRE I. LE CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE 8
A. ELUCIDATION DE CERTAINS CONCEPTS 8
I.1. Définition de l'O.N.G. 8
I.1.1. Notion d'une ONG étrangère ? 10
I.1.2. Les caractéristiques des ONG Etrangères 11
I.2. Qu'est-ce qu'une Organisation Non gouvernementale locale? 11
I.2.1. Quelques caractéristiques clés des ONG locales 12
I.2.2. Les missions des ONG locales 12
I.3. Typologie des ONG 14
I.3.1. ONG Humanitaires. 14

I.3.2. ONG de Plaidoyer 15
I.3.3. ONG caritatives 16
I.3.4. ONG de parrainage 17
I.3.5. ONG développementalistes 19
I.4. Différence entre ONG Etrangère et ONG locale 19
I.4.1. Organisations Non Gouvernementales étrangères : 19
I.4.2. Organisations Non Gouvernementales locales 20
I.5. Autres définitions en rapport avec le sujet. 21
I.5.1. Notion de développement 21
I.5.1.1. Le développement économique 21
I.5.1.2. Le développement humain 22
I.5.1.3. Le développement durable 24
I.5.2. Notion de gouvernance 24
I.5.3. La gouvernance décentralisée 26
I.5.4. Collectivité locale 28
I.5.5. La résilience c'est quoi ? 30
B. CADRE THEORIQUE: 30
CHAPITRE II. PRESENTATION GENERALE DE SAFE INCLUSION 32
II. 0. Introduction 32
II.1. La naissance de Safe Inclusion 32
II.2. Historique de Safe Inclusion. 32
II.3. Objet de la naissance 34
II.4. Organigramme Safe Inclusion 35
II.5. Les valeurs de Safe Inclusion 35
II.5.1. La justice 36
II.5.2. L'espoir 36
II.5.3. L'équité 36
II.5.4. L'égalité 37
II.5.5. La dignité 38

II.5.6. L'inclusion 38
II.5.7. La durabilité 39
II.5.7.1. Durabilité environnementale 40
II.5.7.2. Durabilité économique 40
II.5.7.3. Durabilité sociale 40
II.6. La mission de Safe Inclusion 41
II.7. La vision de Safe Inclusion 41
II.8. Les zones d'intervention de Safe Inclusion 42
CHAPITRE III. LA CONTRIBUTION DE SAFE INCLUSION 44
III.0. Introduction 44
III.1. Domaine d'intervention de Safe Inclusion 44
III.1.1. La santé/nutrition 44
III.1.2. La sécurité alimentaire 45
III.1.3. Relèvement des communautés 46
III.1.4. Renforcement des solutions inclusives 47
III.2. Sources de moyens de fonctionnement 47
III.2.1. Dons individuels : 47
III.2.2. Subventions gouvernementales 49
III.2.3. Financement des entreprises 49
III.2.4. Fondations et philanthropie 50
III.2.5. Financement multilatéral 52
III.2.6. Activités génératrices de revenus 53
III.3. Les limites analytiques 55
III.3.1. Manque de coordination et de collaboration 56
III.3.2. Accès restreint aux zones d'intervention 56
III.3.3. Contraintes juridiques et administratives 57
III.3.4. Dépendance à l'égard des bailleurs de fonds 57
III.3.5. Ressources financières limitées 57
III.4. Stratégies contre limites 59

III.4.1. Renforcement des capacités 59
III.4.2. Diversification des sources de financement 59
III.4.3. Renforcement des réseaux et des partenariats 59
III.4.4. Plaidoyer et mobilisation des ressources 59
III.4.5. Renforcement de la coordination et de la collaboration 60
III.4.6. Engagement communautaire 60
III.4.7. Renforcement de la gouvernance et de la transparence 60
III.5. Evaluation des processus d'impact opérationnel de Safe Inclusion 61
III. 5.1. Les attentes des parties prenantes, « l'accountability » 61
III.5.2. Professionnalisme de l'ONG « Safe Inclusion » 62
III.5.2.1. Communication efficace 62
III.5.2.2. Connaissance et compétence 63
III.5.2.3. Adaptabilité 63
III.5.2.4. Intégrité 64
III.5.2.5. Esprit d'équipe 64
III.5.2.6. Responsabilité 65
III.5.3. Les bénéficiaires 66
Conclusion générale 69
Références bibliographiques 73
Annexes 77

Liste de sigles et abréviations

ANJE : Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant

ASC : Agents de santé Communautaires

BM : Banque Mondiale

CICR : Comité Internationale de la Croix Rouge

FAO : Food and Agriculture Organization qui se traduit en Français Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture.

FAN : Foyer d'Apprentissage Nutritionnel

FARN : Foyer d'Apprentissage et de Réhabilitation nutritionnels

FNUAP : Fond des Nations Unis pour la Population

HCR : Haut-Commissariat pour les Refugiés

NPA : Ade du Peuple Norvégien

OI : Organisation Internationale

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

OMS : Organisation Mondiale de la Sant

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nation Unies

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement

SI : Safe Inclusion

SPC : Suivi et Promotion de Croissance

UB : Université du Burundi

UE : Union Européenne

UNHCR : United Nations High Commisionner for Refugees

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Avant-propos

Au Burundi comme ailleurs, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) présentent des atouts dans le développement. Les ONG contribuent et participent aux différents domaines tels que la promotion des droits de l'homme, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, et bien d'autres. Safe Inclusion avec sa vision de « Promouvoir le bien être des personnes vulnérables pour rendre réelle leur inclusion socio-économique dans le but de créer des conditions favorables à l'émergence des communautés justes, prospères et pacifiques », participe aux différents domaines qui influent sur l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires de ses projets et le développement du Burundi. Elle leur permet de gagner les conditions nécessaires de changer les mentalités et développer un esprit d'autonomisation.

0. Introduction générale

Les Organisations Non Gouvernementales jouent un rôle important et contribuent au développement du pays. Les pays qui comprennent le rôle des organisations Non Gouvernementales et favorisent leur implantation bénéficient de nombreux atouts au niveau de la croissance économique et le développement socio-économique des Etats.

Il y a moyen de faire la distinction entre l'ONG humanitaire et l'ONG de développement, selon que ces Organisations opèrent dans le cadre d'une aide d'urgence ou d'une aide au développement. Mais au Burundi, Beaucoup d'ONG se présentent sous les deux étiquettes. En effet, nombre d'ONG ont commencé leurs interventions au Burundi dans le domaine de l'urgence humanitaire suite à la crise de 1993. De plus en plus, cependant, certaines élargissent leurs projets à des activités de développement en fonction de l'évolution favorable du contexte.[1]

L'Etat de guerre ayant entrainé beaucoup de destruction et de misère, le besoin d'aide est vivement ressenti dans la réhabilitation d'infrastructures sociales, dans la reconstruction des maisons pour les sinistres et dans leur réinsertion sociale.[2]

Généralement les ONG contribuent énormément aux systèmes administratifs des Etats.

On peut dire que sans les ONG, l'ONU serait en chômage technique. Comme l'écrit Sara Guillet, les ONG, à cause de leur expertise et de leur travail sur le terrain, contribuent en amont à l'élaboration des normes et, en aval, à l'application de ces normes : «En effet, situées à l'articulation de la société civile et de la société étatique, elles apportent l'information qui provoque le

[1] Bureau National de Coordination des ONG, *Guide des ONG Internationales au Burundi,* Mai 2000, p.15

[2] Bureau National de Coordination des ONG, Ibid., p.16

Débat, nourrit les rapports des experts et sert de base à la mise en place de mécanismes de protection »[3].

Très souvent, ce sont les ONG qui ont soulevé de nouvelles problématiques au sein de la communauté internationale et ainsi amené l'adoption de nouveaux instruments de protection des droits : les questions de la violence faite aux femmes, les droits des peuples autonomes, la défense des droits humains, les droits économiques et sociaux, ….

Le XXe siècle a été caractérisé par les événements géopolitiques influençant de plus en plus le système humanitaire international. Ce mouvement est d'autant plus évident chaque fois que celui-ci est incapable de faire face à l'Histoire et d'accéder aux plus démunis. Les événements critiques qui se sont succédés constitueront une évolution et un changement du système international, qui marquent systématiquement une transformation progressive de ce dernier.

Les premières ONG humanitaires, transnationales et laïques furent ainsi créée en réponse aux atrocités de la Première Guerre mondiale : le Save the Children Fund (1919) s'affranchit des frontières des théâtres de conflits et des désastres dictés par les premières conventions de Genève et de la souveraineté des États en insistant sur le fait que tous les enfants, dont ceux des anciens ennemis, sont éligibles aux secours.[4] L'ONG Aide du peuple norvégien (NPA) naît aussi en 1939 comme un prolongement naturel du travail de plusieurs organisations norvégiennes pour soulager la souffrance humaine au cours de la guerre civile espagnole et de la guerre d'hiver en Finlande. Pour faire face à la famine en

[3] Bureau National de Coordination des ONG, Ibid., pp. 145-146

[4] Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA), Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

Grèce, causée par l'occupation militaire de l'Allemagne nazie et les blocus navals des États alliés, le Comité d'Oxford pour le soulagement de la faim (Oxfam) voit également le jour en 1942.

En réalité, le système humanitaire international des États et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est alors loin d'être efficace : les premiers sont parties prenantes aux deux guerres et le second est une organisation mandatée et limitée par les premières conventions de Genève.

Le CICR ne fit ainsi pas grand-chose, par exemple, pour sauver les prisonniers des camps de concentration et d'extermination du Troisième Reich.

Les États victorieux de la Seconde Guerre mondiale firent le constat de la défaillance du système humanitaire international. Ils décidèrent alors de capitaliser sur certaines expériences humanitaires de l'entre-deux-guerres : le Haut-Commissaire des réfugiés (HCR, 1920) devient alors l'Organisation internationale pour les réfugiés (IOR, 1947) puis l'UNHCR (1951) et les agences humanitaires FAO, Unicef et OMS sont également créés (1945-1948). C'est le « début d'une période de préoccupation internationale sans précédent pour la protection des droits de l'homme ». La signature de quatre conventions de Genève supplémentaires étend et renforce le droit international humanitaire et le mandat du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.[5]

Le travail des ONG bénéficie d'un capital de sympathie dans la mesure où il semble à certains moins bureaucratique et plus efficace dans la lutte contre la pauvreté que l'aide bilatérale des gouvernements et l'aide des grandes institutions multilatérales. Nous ne tardons pas d'ailleurs aujourd'hui d'analyser

[5] Https : www.cairn.info/revue internationale et stratégique, 2005 p.53.

et de faire des recherches pour mesurer l'impact réel du travail des ONG dans certains domaines.

1. Intérêt du sujet

a) Intérêt personnel

Sachant que les ONG jouent un rôle important pour la société, nous nous sommes référés sur l'ONG locale créée par les Burundais qui est Safe Inclusion tout en ayant un vif désir d'analyser l'apport de l'organisation. L'idée motrice qui nous a inspiré à choisir ce sujet a été le fait que nous avons préféré approcher la réalité des choses au niveau du fonctionnement en matière d'impact des ONG tout en partant de celle dont l'origine est burundaise.

La recherche que nous allons faire nous est utile dans la manière ou elle va nous permettre de découvrir les atouts et les défis auxquels les ONG locales font face.

b. Intérêt scientifique

La collecte de nouvelles données empiriques, la synthèse originale de la littérature existante ou la réflexion théorique innovante, que nous allons effectuer au cours de notre travail de mémoire, pourront alimenter la réflexion scientifique.

Notre travail de recherche va contribuer à la communauté scientifique en matière du rôle joué par les ONG locales dans le processus de développer le pays.

c. Intérêt social

Une recherche académique traitant un sujet quelconque et effectuée avec rigueur scientifique a des retombées sur la société cible.

Les Organisations Non Gouvernementales ont une importance capitale dans la région où elles sont implantées. Comme elles sont créées à base d'une problématique constatée dans la société, elles travaillent proche en proche avec la société. En effet, elles doivent nécessairement être au courant de l'ensemble des défis de cette dernière. Nous aurions espoir que ce sujet de mémoire

s'avèrerait nécessaire pour le politique burundais, qui pourrait lire notre mémoire, l'aider à faciliter l'implantation des Organisations Non Gouvernementales suivant les besoins de la population pour susciter le développement du pays basé sur l'orientation et l'organisation efficace des projets de développement.

C'est l'objectif qui a guidé la rédaction de ce mémoire que nous avons souhaité ouvrir à un large lectorat. En effet, l'idée maitresse de la rédaction de ce mémoire serait de l'adresser aussi bien au particulier qu'au décideur public ou privé.

2. Problématique:

Les ONG locales en général, et Safe inclusion en particulier, interviennent dans beaucoup de domaines tels que dans la consolidation de la paix, nutrition et sécurité alimentaire, entrepreneuriat, Promotion de l'industrie agroalimentaire ainsi que la sante maternelle et infantile. Les ONG locales sont conçues comme des Organisations pour la promotion des personnes dans le besoin, tels que la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, la défense des droits de l'homme, la protection de l'environnement, etc. et surtout dans le cadre d'apporter une aide d'urgence en cas de besoin. Elles travaillent en étroite collaboration avec les communautés locales, les partenaires internationaux et d'autres organisations humanitaires pour apporter un soutien aux personnes dans le besoin.

Malgré toutes ces actions menées par les ONG, les défis ne manquent pas. Les conditions de vie de la grande population restent encore à relever ; le chômage occupe la grande partie de la population surtout celle de la jeunesse, la pauvreté source de manque de la satisfaction des besoins primaires tels que l'alimentation équilibrée, les moyens d'habillement ainsi que les maisons d'habitation de certains ménages, construites de façon déplorable.

Des villes à la campagne, on a l'impression qu'il existe une partie non négligeable des personnes qui ont besoin d'une certaine assistance ou encore un appui pour qu'elles puissent se développer en tant que citoyens et développer toute la société burundaise entière.

Comment est-ce que les ONG, en général et Safe Inclusion en particulier, peuvent-elles améliorer les conditions de vie de la grande partie de la population burundaise qui a besoin de l'assistance? Quel est le degré de satisfaction des bénéficiaires des projets de développement de la part des ONG locales ? Les ONG peuvent-elles promouvoir le développement socio-économique du pays à partir du capital humain disponible ? Nous pouvons également nous demander Comment les ONG locales peuvent-elles être une solution incontournable au problème de précarité ?

3. Hypothèse:

Dans notre travail, nous avons formulé les hypothèses de la manière suivante:

Les ONG locales rencontrent des difficultés à la fois financières et d'expertise car elles interviennent dans plusieurs secteurs alors que les zones d'intervention restent denses.

4. La méthode de recherche utilisée

Pour aborder ce sujet, nous allons mobiliser une méthode de recherche qualitative par le biais de la lecture herméneutique (cette lecture a comme Corolaire de création de nouvelle connaissance). La méthode compréhensive est une démarche scientifique permettant la compréhension d'un fait social.[6]

Elle peut être comprise comme une démarche en trois étapes :

-La compréhension

[6] Weber, M. *Economie et société* (2 vol.). Paris : Pocket.

-L’interprétation

-L’explication du fait social

C’est elle qui nous permettra d’approcher le terrain de recherche afin de collecter les données nécessaires.

Nous allons nous servir de l’observation sur terrain tout en nous appuyant sur le questionnement vis-à-vis des entretiens; nous allons effectuer des visites à des agents de Safe Inclusion afin de recueillir certaines informations nécessaires.

Les entretiens que nous allons entreprendre avec les agents de Safe inclusion vont nous aider à collecter les données en matière de faisabilité de notre travail. Ils vont nous servir également pour de bon à comprendre certains obstacles auxquels cette Organisation est confrontée.

5. Choix du cas d’étude

•Notre travail de recherche va être circonscrit dans l'environnement du fonctionnalisme au sein de l’organisation de Safe inclusion.

•Nous essayerons à choisir les périodes de références que la Safe inclusion opère ses activités afin d’analyser les retombées socio-économiques constatées à partir de la problématique que Safe Inclusion s’est donnée.

L'articulation du sujet comporte trois chapitres suivants

CHAPITRE I. LE CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE

Ce premier chapitre va nous aider à déterminer les théories, concepts clés et les idées préexistantes en lien avec le sujet choisi.

Ces informations donnent « un cadre » à la recherche et prouve que l'on connaît les éléments théoriques liés au sujet.

Le cadre théorique amène également une justification scientifique à la recherche : il démontre que celle-ci ne « sort pas de nulle part » et qu'au contraire, elle possède de solides fondations scientifiques.

Le premier chapitre qui traite le cadre conceptuel et théorique va parler plus précisément des concepts et les théories qui vont caractériser notre Mémoire.

A. ELUCIDATION DE CERTAINS CONCEPTS

I.1. Définition de l'O.N.G.

Le terme « ONG » connait pas mal de définitions et il n'existe pas de définition précise et unanimement acceptée de ce que signifie ce terme.

«*Il n'y a pas de définition juridique uniforme dans les différents pays du Nord, et une étude récente montre qu'il serait très difficile de parvenir à une définition commune ne serait-ce que pour les pays de l'Union européenne* ».[7]

Bien que largement utilisé par les acteurs du développement durable et par les médias, le concept d'ONG (organisation non gouvernementale) n'a pas de définition unanimement reconnue. Il ne possède pas non plus, à quelques exceptions près, de « catégorie juridique » précise dans les droits nationaux.[8]

[7] *Voir l'étude sur les difficultés à établir un statut juridique international ou européen des organisations de solidarité internationale*, étude menée au niveau de l'OCDE. Commissariat général du plan, L'Etat et les ONG : vers un partenariat efficace, Paris, La Documentation Française, 2002, p. 210.

[8] J. ZUFFEREY ISE, *Introduction à la Société civile et aux ONG*, UNIGE, MARS, 2011

Le dictionnaire Robert définit l'organisation Non Gouvernementale comme étant un Organisme financé essentiellement par des dons privés, qui se consacre à l'action humanitaire.

Selon "Toupictionnaire" : Le dictionnaire de politique, Une ONG est une organisation de la société civile, d'intérêt public ou ayant un caractère humanitaire, qui ne dépend ni d'un Etat, ni d'une institution internationale. Une ONG décide de manière autonome des actions qu'elle engage. Ses membres sont des volontaires bénévoles, organisés le plus souvent en association. Ses ressources proviennent de fonds publics ou privés.[9]

Elle est un organisme privé indépendant à but non lucratif, à caractère associatif et d'utilité nationale ou internationale et dont sa création ne relève pas d'un accord intergouvernemental ou d'un gouvernement.[10]

Les ONG sont également désignées comme des organismes d'intérêt public, soit des organisations de la société civile qui sont « expressément constituées pour venir en aide au grand public ou à la population en général en sensibilisant ou en fournissant des services. »

Les domaines et les causes pour lesquels les ONG travaillent peuvent alors être l'environnement, le développement des communautés, les droits de l'homme ou la paix.

Le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ECOSOC) en a donné une autre définition tout aussi légitime : « *Sera considérée comme Organisation Non Gouvernementale toute organisation dont la constitution ne résulte pas d'un accord intergouvernemental y compris les organisations qui acceptent des membres désignés par les autorités*

[9] "Toupictionnaires" : Le dictionnaire de politique consulté le 30 Mars 2024 à 13 :53

[10] J. ZUFFEREY ISE, Ibid.

gouvernementales, pourvu que de tels membres ne nuisent pas à la libre expression des organisations. »[11]

De toutes ces définitions avancées par différentes sources, nous pouvons nous résumer tout en disant qu'une ONG est une institution à caractère non lucratif, mais à caractère privé ne résultant pas d'un accord intergouvernemental dans le but de regrouper des gens physiques ou morales afin de pouvoir intervenir et se consacrer à des domaines clés.

I.1.1. Notion d'une ONG étrangère ?

Une Organisation Non Gouvernementale (ONG) Etrangère est une organisation à but non lucratif qui opère dans plusieurs pays et qui n'est pas liée à un gouvernement national spécifique. Voici quelques caractéristiques clés des ONG Etrangères :

- Elles ont une portée globale et mènent des activités dans plusieurs pays, souvent dans différentes régions du monde. Elles disposent généralement de bureaux dans plusieurs pays.

- Leurs domaines d'action sont variés et peuvent inclure l'aide humanitaire, le développement économique, la protection de l'environnement, la défense des droits de l'homme, etc.

- Elles sont financées par des dons, des subventions, des cotisations de membres, etc. plutôt que par des fonds gouvernementaux.

- Elles ont généralement un statut juridique spécial qui leur permet d'opérer dans différents pays sans être assujetties aux mêmes réglementations que les entreprises commerciales.

- Elles collaborent souvent entre elles au niveau international pour mener des actions communes et accroître leur impact.

Les ONG Etrangères jouent un rôle important dans la gouvernance mondiale et la résolution de problèmes transnationaux. Elles constituent un acteur clé de la société civile au niveau mondial.

[11] Conseil économique et social, Résolution, 1996, vol. 1996/31.

I.1.2. Les caractéristiques des ONG Etrangères

Selon la Convention adoptée dans le cadre du Conseil de l'Europe en 1986 retient les critères suivants pour qualifier une institution d'ONG :

. Avoir un but non lucratif d'utilité internationale ;

. Avoir été créée par un acte relevant du droit interne d'une Partie ;

. Exercer une activité effective dans au moins deux États ;

. Avoir son siège statutaire sur le territoire d'une Partie et son siège réel sur le territoire de cette Partie ou d'une autre Partie.

La doctrine présente généralement les ONG comme des personnes morales de droit privé à but non lucratif créées par des acteurs privés et relevant du droit interne ; l'action de ces acteurs privés est donc indépendante des États. Ce type d'institution se revendique souvent comme représentant la « société civile ».[12]

I.2. Qu'est-ce qu'une Organisation Non gouvernementale locale?

Savoir la notion de l'Organisation Non Gouvernementale locale s'avère nécessaire puis qu'elle constitue une terminologie essentielle de notre sujet de mémoire.

Une Organisation Non Gouvernementale locale est une entité qui opère au niveau local ou dans une zone restreinte (village, ville, région). Ses membres et la portée de ses activités se situent au niveau local.

Certaines organisations locales ont travaillé avec des partenaires d'autres régions, mais à moins que ce partenariat soit structuré et aille au-delà des projets ad hoc, elle ne devrait pas se considérer comme nationale ou internationale.[13]

[12] *https://www.vie publique.fr/fiches/38225-quest-ce-quune-organisation-non-gouvernementale-ong. Consulté Le 30/03/2024 à 10h:14'*

[13] *https://www.coe.int/fr/web/european-youth-ngos consulté le 13Mars 2024 à 09h17'*

Donc une ONG locale (Organisation Non Gouvernementale locale) est définie comme étant une association à but non lucratif qui opère à l'échelle d'une région, d'une ville ou d'une communauté locale plutôt qu'à l'échelle nationale ou international.

I.2.1. Quelques caractéristiques clés des ONG locales

Une Organisation Non Gouvernement locale se caractérise par :

- Champ d'action limité à une zone géographique restreinte (ville, région, quartier, etc.)

- Objectifs et priorités définis en fonction des besoins spécifiques de la communauté locale,

- Mobilisation et implication directe des citoyens et acteurs locaux,

- Financement principalement assuré par des sources locales (dons, subventions, partenariats, etc.),

- Rôle de proximité, d'ancrage et d'intégration dans la communauté locale

- Intervention dans des domaines variés comme le social, l'environnement, l'éducation, la santé, etc.

I.2.2. Les missions des ONG locales

Le rôle des ONG locales est essentiel dans de nombreux domaines, notamment dans le développement social, économique et environnemental des communautés locales. Voici quelques points clés sur le rôle des ONG locales :

a) Réponse aux besoins locaux

Les ONG locales sont bien placées pour comprendre les besoins spécifiques des communautés locales, car elles sont en contact direct avec la population.

Les ONG sont aujourd'hui indéniablement devenues des acteurs incontournables dans la résolution de conflits et de situation de crises. Leur neutralité est affichée depuis la création de la Croix rouge en 1864, ce qui leur confère un pouvoir de médiateur unique.[14]

[14] Joseph M., *Le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) dans la construction de la paix,* Paris, 2005.

Elles peuvent identifier les problèmes locaux et mettre en place des initiatives adaptées pour y répondre[15]

b) Renforcement de la société civile

Les ONG locales jouent un rôle clé dans le renforcement de la société civile en encourageant la participation active des citoyens dans les décisions qui les concernent.

Les Organisations non gouvernementales (ONG) s'insèrent parfaitement dans la typologie d'institutions cherchant à établir un état de paix.

Elles favorisent l'autonomisation des communautés locales et leur capacité à influencer les politiques publiques.[16]

c) Promotion du développement durable

Les ONG locales sont souvent engagées dans des projets de développement durable, tels que la protection de l'environnement, la promotion de l'agriculture durable, l'accès à l'eau potable, etc.

Les ONG étaient initialement dédiées à apporter une aide ponctuelle d'urgence, puis elles ont déplacé leurs actions vers le développement, la prévention.[17]

Elles contribuent ainsi à améliorer les conditions de vie des populations locales tout en préservant les ressources naturelles.[18]

d) Renforcement des capacités locales

Les ONG locales travaillent souvent en collaboration avec les communautés locales pour renforcer leurs capacités. Elles fournissent une formation, des

[15] https://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-110_fr.html. Consulte le 29 Mai 2024 a 09h40'

[16] Joseph M, Ibid.

[17] Joseph M, Ibid.

[18] https://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-110_fr.html, consulté le 23 Janvier 2024 à 10h15'

ressources et un soutien technique pour permettre aux communautés de devenir autonomes et de gérer leurs propres projets de développement.[19]

En effet, nous constatons que, en se focalisant sur le mode opératoire, les ONG locales fonctionnent sur les modèles des ONG Etrangères.

I.3. Typologie des ONG

On distingue 5 principaux types d'ONG:

. ONG humanitaires,

. ONG d'urgence pure,

. ONG caritatives,

. ONG de parrainage,

. ONG développementalistes.

I.3.1. ONG Humanitaires.

Une Organisation Non Gouvernementale (ONG) humanitaire se consacre à la fourniture d'aide et de secours aux personnes dans le besoin, en particulier dans les régions touchées par des catastrophes naturelles, des conflits armés ou des crises humanitaires.

Le dictionnaire, historique Le Robert de la langue française fait remonter le terme « humanitaire » dans le sens de ce « *qui vise au bien de l'humanité* ».[20]

Les ONG humanitaires interviennent dans différents domaines tels que la fourniture de nourriture, d'eau potable, de soins médicaux, d'abris d'urgence, d'éducation et de soutien psychosocial. Elles travaillent souvent en collaboration avec d'autres Organisations Internationales, gouvernements locaux et acteurs de la société civile pour maximiser l'impact de leurs actions.

Ces organisations sont généralement financées par des dons provenant de particuliers, d'entreprises, de gouvernements et d'institutions internationales. Elles s'appuient sur des équipes de professionnels qualifiés, tels que des

[19] https://www.urd.org/fr/revue_humanitaires/lidentite-des-ong-internationales-et-locales-en-2021-entre-tabous-et-nouveaux-defis/

[20] Ryfman, La question humanitaire, ed. Ellipses, 1999, p.15

médecins, des infirmières, des ingénieurs, des spécialistes de la logistique et des travailleurs humanitaires sur le terrain pour mettre en œuvre leurs activités.

Certaines des ONG humanitaires les plus connues à l'échelle mondiale comprennent Médecins Sans Frontières (MSF), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Oxfam, Save the Children et Care International. Cependant, il existe également de nombreuses autres organisations plus petites et locales qui fournissent une aide humanitaire essentielle dans leurs régions respectives.

Les ONG humanitaires jouent un rôle crucial dans la réponse aux crises humanitaires et dans la promotion du respect des droits de l'homme et de la dignité humaine. Leur travail est souvent difficile et risqué, mais il apporte un soulagement vital aux personnes touchées par des situations de crise à travers le monde.

Elles se diversifient avec des actions de développement et d'assistance technique.

I.3.2. ONG de Plaidoyer

Les ONG de plaidoyer sont des organisations Non Gouvernementales qui se consacrent principalement à la défense et à la promotion d'une cause, d'une politique ou d'un problème spécifique. Ces Organisations utilisent des stratégies de plaidoyer pour influencer les décideurs politiques, sensibiliser l'opinion publique et promouvoir des changements législatifs ou politiques.

Selon Leandro Varison, « *les Organisations Non Gouvernementales (ONG) jouent un rôle majeur dans la défense des droits humains et de l'environnement, comme en témoigne la légitimation de leur présence au sein des instances internationales ou encore l'attribution des prix Nobel de la paix à ces organisations* ».[21]

Les ONG de plaidoyer travaillent sur une vaste gamme de questions, allant des droits de l'homme et de la justice sociale à l'environnement, la santé, l'éducation, les droits des femmes, la lutte contre la pauvreté, etc. Elles peuvent fonctionner à l'échelle locale, nationale ou internationale.

Voici quelques exemples d'ONG de plaidoyer connues :

[21] Leandro Varison, Plaidoyer des ONG, éditions A. Pedone, 2015, p.529

-Amnesty International : Une Organisation Internationale de défense des droits de l'homme qui mène des campagnes pour mettre fin aux atteintes aux droits de l'homme dans le monde entier.

-Human Rights Watch : Une organisation internationale qui surveille et dénonce les violations des droits de l'homme dans le monde et fait pression sur les gouvernements pour qu'ils prennent des mesures.

-Oxfam : Une confédération internationale d'ONG qui lutte contre la pauvreté et les inégalités en travaillant sur des questions telles que l'aide humanitaire, le commerce équitable, l'accès à l'eau potable, etc.

-Médecins Sans Frontières (MSF) : Une organisation médicale humanitaire qui fournit une assistance médicale d'urgence dans les pays en crise et plaide en faveur de l'accès aux soins de santé pour tous.

Ces ONG de plaidoyer mènent des campagnes, effectuent des recherches, publient des rapports, mobilisent des ressources et travaillent en collaboration avec d'autres acteurs pour promouvoir leurs causes et atteindre leurs objectifs de plaidoyer.

I.3.3. ONG caritatives

L'adjectif est, ici employé comme relatif à la « *charité* ».[22]

Souvent d'obédience religieuse, les ONG caritatives se consacrent à des activités philanthropiques et humanitaires. Elles sont généralement indépendantes des gouvernements et agissent pour promouvoir le bien-être social, l'aide humanitaire, le développement durable et la résolution des problèmes sociaux.

Dans la réflexion sur les sociétés et les rapports entre les êtres humains à l'intérieur de celle-ci, les lumières vont s'attacher à redéfinir l'amour des hommes hors de toute sphère religieuse. Le terme « charité », considère comme

[22] La charité chrétienne, selon David Rieff, ne signifie pas mettre sur un pied d'égalité des gens différents, mais seulement soulager la souffrance de ceux qui sont le plus à plaindre. Alors que dans la conception du siècle des Lumières, la tâche des êtres humains est de parvenir au bonheur de tous. C'est une vision morale fondamentalement démocratique, qui rejette la notion que les aléas de la naissance et de la condition font partie de la destinée. David Rieff, L'humanitaire en crise, 2004, ed. Le serpent a Plumes, p.65

ayant une connotation trop chrétienne est progressivement remplacé par les mots de «bienveillance », « philanthropie », « humanité ».[23]

Ces ONG caritatives travaillent souvent dans des domaines tels que l'éducation, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'accès à l'eau potable, la protection de l'environnement, les droits de l'homme, l'aide aux réfugiés et bien d'autres encore. Elles interviennent à l'échelle nationale et internationale pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables.

Certaines des ONG caritatives les plus connues à l'échelle mondiale comprennent Médecins Sans Frontières (MSF), Oxfam, Save the Children, Green peace et la Croix-Rouge. Ces organisations mobilisent des ressources financières, matérielles et humaines pour mener des actions concrètes sur le terrain et défendre les droits et le bien-être des personnes dans le besoin.

Il s'avère nécessaire de noter que chaque ONG caritative a ses propres objectifs, méthodes et domaines d'intervention spécifiques. Les personnes intéressées à soutenir une cause particulière peuvent choisir de faire des dons, de devenir bénévoles ou de participer à des initiatives de sensibilisation organisées par ces ONG.

I.3.4. ONG de parrainage

Selon Plan International, « *parrainer un enfant, c'est l'accompagner pour changer sa vie durablement. Ensemble changeons la vie des enfants* ! ».[24]

Les ONG de parrainage sont des Organisations Non Gouvernementales qui mettent en place des programmes de parrainage pour aider des individus ou des communautés dans le besoin. Le parrainage consiste généralement à fournir un soutien financier ou matériel à des personnes dans des pays en développement ou des situations de crise.

Les ONG de parrainage peuvent se concentrer sur différents domaines d'intervention, tels que l'éducation, la santé, l'alimentation, le logement ou le développement économique. Elles établissent souvent un lien direct entre un

[23] Mémoire présenté par Zsuzsa Anna Frenczy, Les ONG humanitaires, leur financement et les médias, 2005, p.13

[24] Plan International, Qu'est-ce que le parrainage ?, Consulté le 12 Mai 2024 à 12h48'.

parrain ou une marraine et un bénéficiaire, ce qui permet d'établir une relation personnelle et de suivre l'impact du parrainage.

Les fonds collectés par les ONG de parrainage sont généralement utilisés pour fournir des services essentiels tels que l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable ou à l'alimentation. Les parrains peuvent recevoir des informations régulières sur l'évolution de la situation de leur filleul et l'utilisation des fonds.

« *Vos dons ne sont pas directement reversés à votre filleul(e) : en parrainant un enfant avec Plan International, vos dons sont mutualisés avec ceux des autres marraines et parrains au profit des communautés où nous intervenons. Cela permet de respecter notre principe d'équité et de favoriser un développement durable de la collectivité* ».[25]

Il existe de nombreuses ONG de parrainage reconnues à travers le monde, telles que Plan International, World Vision, Save the Children, ChildFund International, Compassion International, et bien d'autres. Ces organisations travaillent souvent en collaboration avec des partenaires locaux pour assurer la mise en œuvre efficace des programmes de parrainage.

Le parrainage à travers une ONG peut offrir aux donateurs l'opportunité de contribuer directement à l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables, en leur apportant un soutien durable et personnalisé.

En développant des programmes d'envergure en faveur des droits et de la promotion de l'égalité de genre dans les communautés de parrainage, Plan International rappelle l'importance de l'éducation des filles et se bat à leurs côtés. En 2020, grâce aux actions du réseau Plan International, 6,4 millions de filles et jeunes femmes, dans le monde, ont bénéficié d'un meilleur accès à l'éducation.[26]

Cependant, il est important de faire preuve de diligence raisonnable lors du choix d'une ONG de parrainage, en s'assurant qu'elle est transparente dans l'utilisation des fonds et qu'elle respecte les normes éthiques de travail.

[25] Plan International, Ibid., le 12 Mai 2024 à 12h56'

[26] Plan International, Ibid., le 12 Mai 2024 à 13h08'

I.3.5. ONG développementalistes

Les ONG développementalistes, sont des organisations non gouvernementales qui se consacrent à la promotion du développement économique, social et environnemental dans les pays en développement. Leur objectif principal est d'améliorer les conditions de vie des populations défavorisées en mettant en œuvre des projets et des programmes de développement.

Ces ONG travaillent généralement en étroite collaboration avec les communautés locales, les gouvernements locaux, les institutions internationales et d'autres partenaires pour identifier les besoins prioritaires et concevoir des initiatives de développement appropriées. Elles peuvent intervenir dans divers domaines, tels que l'éducation, la santé, l'agriculture, l'accès à l'eau potable, l'autonomisation des femmes, la protection de l'environnement, etc.

Les ONG développementalistes s'efforcent souvent de promouvoir le développement durable, en mettant l'accent sur la participation communautaire, la responsabilisation des populations locales et la préservation de l'environnement. Elles cherchent également à renforcer les capacités locales, c'est-à-dire à habiliter les communautés à devenir autonomes et à prendre en charge leur propre développement à long terme.

Ces organisations dépendent généralement de financements provenant de diverses sources, telles que des dons privés, des subventions gouvernementales, des fondations philanthropiques, des partenariats avec des entreprises ou des organismes internationaux.

Chaque ONG développementaliste a ses propres approches, priorités et méthodologies. Certaines organisations se concentrent sur des aspects spécifiques du développement, tandis que d'autres adoptent une approche plus holistique. L'efficacité et l'impact des ONG développementalistes peuvent varier en fonction de leurs stratégies, de leurs ressources et de leur capacité à travailler en partenariat avec les parties prenantes concernées.

I.4. Différence entre ONG Etrangère et ONG locale

Les principales différences entre les ONG étrangères et les ONG locales sont :

I.4.1. Organisations Non Gouvernementales étrangères :

- Basées dans un pays étranger, souvent un pays développé.

- Reçoivent généralement des financements de leur pays d'origine.

- Ont une portée et une expertise internationale.

- Implantées dans plusieurs pays en développement.

- Peuvent apporter des ressources financières et techniques importantes.

- Risquent parfois d'être perçues comme "extérieures" par les communautés locales.

« Les ONG du Nord ou occidentales sont apparues bien avant les ONG locales, elles ont ainsi pu devenir plus expérimentées que les ONG locales ».[27]

I.4.2. Organisations Non Gouvernementales locales

« *Contrairement aux ONG de développement occidentales, les ONG locales travaillent sur une plus petite surface géographique et sont donc à plus petit impact.* »[28]

- Basées et enracinées dans le pays en développement où elles interviennent.

- Financées principalement par des sources locales (gouvernement, dons, etc.).

- Ont une meilleure connaissance du contexte local et des besoins.

- Impliquent davantage les communautés dans leurs projets.

- Peuvent manquer de ressources financières et techniques par rapport aux ONG étrangères.

- Sont plus susceptibles d'être pérennes et ancrées sur le long terme.

« Les ONG du Sud ou locales ont une approche différente qui peut être qualifiée d'une « approche en profondeur » et elles utilisent les mouvements populaires pour apporter des transformations sociales. Leur but est de créer des transformations organisationnelles et sociétales ».[29]

En résumé, les ONG locales sont mieux intégrées au contexte local, tandis que les ONG étrangères apportent plus de moyens mais peuvent être perçues comme moins enracinées.

[27] Andoniaina Ranaivoson, *Les Organisations NON Gouvernementales de développement : Remise en question dans une perspective de développement durable*, 2021, p.11

[28] Andoniaina Ranaivoson, ibid. p.12

[29] Andoniaina Ranaivoson, Ibid.

Un équilibre et une complémentarité entre les deux types d'ONG est souvent recherché pour maximiser l'impact des projets de développement.

I.5. Autres définitions en rapport avec le sujet.

I.5.1. Notion de développement

Dans son ouvrage L'économie du XXe siècle, paru en 1969, François Perroux définit le développement comme « *la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global* ».[30]

Le terme développement peut se définir telles une « amélioration des performances (économique, sociales, etc.) d'une société ».[31]

D'où « développement » est un concept multidimensionnel qui se réfère généralement à l'amélioration des conditions de vie d'une population donnée. Cela peut inclure des aspects économiques (croissance du revenu, réduction de la pauvreté), sociaux (meilleur accès à l'éducation, aux soins de santé, etc.), environnementaux (gestion durable des ressources) et politiques (gouvernance démocratique, respect des droits humains).

On distingue les différents modèles de développement :

I.5.1.1. Le développement économique

Le développement économique se réfère au processus par lequel une économie nationale, régionale ou locale s'améliore au niveau du bien-être économique et social de sa population. Ce processus implique généralement une augmentation des indicateurs économiques tels que le produit intérieur brut (PIB), le revenu par habitant, le niveau d'emploi et la productivité.

Un des premiers indicateurs de développement a été le produit intérieur brut par habitant. Indicateur « de richesse », le PIB par habitant est supposé rendre compte du niveau de vie moyen dans un pays. Les pays riches ont un PIB par tête élevé, alors que les pays pauvres ont un PIB par habitant plus faible. Cependant, pour établir des comparaisons internationales, il est plus pertinent de

[30] François Perroux, L'économie du XXe siècle, 1969,

[31] Andoniaina Ranaivoson, LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DE DÉVELOPPEMENT : REMISE EN QUESTION DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement et développement durable en vue de l'obtention du grade de maîtrise en environnement, 2021, p.18

passer par le revenu national brut. Le PIB mesure en effet l'activité productive sur le territoire du pays et exclut les activités des acteurs nationaux qui se font hors de ce territoire. Pourtant, une partie des revenus des acteurs nationaux vient d'activités faites à l'étranger.[32]

Quelques aspects clés du développement économique :

- Croissance économique : Augmentation de la production et des revenus sur une période donnée, généralement mesurée par la croissance du PIB.

- Industrialisation et modernisation des secteurs économiques : Passage d'une économie basée sur l'agriculture à une économie avec un secteur industriel et de services plus développés.

- Amélioration des infrastructures : Développement des transports, de l'énergie, des télécommunications, etc. pour faciliter l'activité économique.

- Développement des ressources humaines : Investissements dans l'éducation, la formation professionnelle et les soins de santé pour accroître les capacités de la population active.

- Réduction de la pauvreté et des inégalités : Mise en place de politiques sociales et économiques pour améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies.

- Intégration à l'économie mondiale : Ouverture du commerce international et attrait des investissements étrangers.

Le développement économique est un processus complexe et multidimensionnel qui nécessite des efforts soutenus sur plusieurs fronts pour améliorer durablement le niveau de vie d'un pays ou d'une région.

I.5.1.2. Le développement humain

Le développement humain est « un processus qui doit conduire à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun », et à « une amélioration de la qualité de vie individuelle et sociale de la personne ».[33]

[32] https://www.melchior.fr, consulté le 27 Mai 2024 à 11h33'.

[33] Fabrice H., Le développement humain : genèse et perspective d'un concept, 1991, p.106

Le développement humain est un concept qui vise à évaluer le progrès d'un pays ou d'une région au-delà des seuls indicateurs économiques comme le PIB. Il prend en compte d'autres facteurs essentiels au bien-être des individus, comme l'éducation, la santé, les libertés individuelles, etc.

Les principaux aspects du développement humain sont :

1. Vivre une vie longue et en bonne santé :

- Espérance de vie
- Accès aux soins de santé
- Nutrition et hygiène

2. Avoir accès à l'éducation :

- Taux de scolarisation
- Qualité de l'éducation
- Alphabétisation

3. Jouir d'un niveau de vie décent :

- Revenu par habitant
- Accès aux biens et services de base

4. Bénéficier de libertés politiques et économiques :

- Libertés individuelles
- Participation aux décisions

« *L'extension des libertés et l'approfondissement du sens de la responsabilité collectives sont considérés comme des conditions essentielles du développement humain* ».[34]

- Egalité des chances

Le développement humain vise donc à placer l'être humain au centre des préoccupations, au-delà de la seule croissance économique. C'est un concept

[34] Fabrice H., Ibid.

multidimensionnel qui évalue le progrès dans des domaines clés pour le bien-être des populations.

I.5.1.3. Le développement durable

La notion de développement durable peut se définir telle que « l'amélioration des performances d'une société pour la rendre stable dans le temps ».[35] Il y a alors une notion de stabilité et de résistance.

Le développement durable cherche à concilier les dimensions économique, sociale et environnementale.

Les défis du développement incluent les inégalités, la dégradation de l'environnement, les conflits, les chocs économiques, etc.

Les approches varient selon les pays, les régions et les organismes de développement impliqués (gouvernements, organisations internationales, ONG, etc.).

I.5.2. Notion de gouvernance

La Banque mondiale offre une définition large de ce concept : « *Nous définissons la gouvernance comme étant l'ensemble des traditions et institutions par lesquelles le pouvoir s'exerce dans un pays avec pour objectif le bien de tous* ».[36]

Selon P. Lamy, la gouvernance est « *l'ensemble des transactions par lesquelles des règles collectives sont élaborées, décidées, légitimées, mises en œuvre et contrôlées* ».[37]

Selon cette définition, la gouvernance est un processus actif qui se concrétise par des actions orientant des décisions et ultimement des actions.

Hermet dans son ouvrage de référence pour la science politique ajoute au concept de gouvernance ; : « *elle désigne l'ensemble des procédures institutionnelles, des rapports de pouvoir et des modes de gestion publics ou*

[35] Andoniaina Ranaivoson, Idem.

[36] Banque Mondiale. « La gouvernance collaborative », Site de la Banque mondiale, [En ligne], http://www.worldbank.org/wbi/governance/fra/about-f.html#approach, Page consultée le 10 Février 2024

[37] Alain BEITONE. Dictionnaire des sciences économiques, 2e édition, Paris: Armand Colin, 2007, p. 252.

privés formels aussi bien qu'informels qui régissent notamment l'action politique réelle ».[38]

La notion de gouvernance est donc un concept clé dans la gestion des organisations et des systèmes politiques. Il se réfère aux processus et aux structures utilisés pour prendre des décisions et exercer le pouvoir et le contrôle au sein d'une entité.

Les principaux aspects de la gouvernance incluent :

1. La prise de décision : La gouvernance concerne la manière dont les décisions sont prises, qui participent à ce processus et comment elles sont mises en œuvre.

2. La répartition du pouvoir : La gouvernance traite de la répartition du pouvoir et de l'autorité au sein d'une organisation ou d'un système.

3. La responsabilité et la transparence : La gouvernance implique la responsabilité des décideurs et la transparence des processus décisionnels.

4. La participation des parties prenantes : La gouvernance s'intéresse à la manière dont les différents groupes intéressés, comme les citoyens, les employés ou les actionnaires, sont impliqués dans le processus décisionnel.

5. La gestion des ressources : La gouvernance concerne également la façon dont les ressources financières, humaines et matérielles sont gérées et allouées.

La gouvernance peut prendre différentes formes, du gouvernement national à la gouvernance d'entreprise en passant par la gouvernance locale ou régionale. L'objectif est généralement d'assurer une prise de décision efficace, équitable et responsable qui serve l'intérêt général.

La gouvernance locale fait référence aux processus de prise de décision et de gestion au niveau des communautés, des villes et des régions. Elle implique la participation des citoyens, des élus locaux, des entreprises et des organisations de la société civile à la gestion des affaires publiques.

Nous distinguons quelques éléments de la gouvernance :

[38] 16 Guy HERMET. Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, 3e édition, Paris: Armand Colin, 1998, p. 114.

- Décentralisation : De plus en plus de pouvoirs sont transférés du niveau national aux autorités locales, leur donnant plus d'autonomie pour gérer leurs propres affaires.

- Démocratie participative : Les citoyens sont davantage impliqués dans les processus de décision par le biais de consultations, de budgets participatifs, etc.

- Partenariats public-privé : Les collectivités locales collaborent avec le secteur privé et la société civile pour mettre en œuvre des projets et des services.

- Transparence et recevabilité : Les élus locaux sont tenus de rendre des comptes à leurs concitoyens sur l'utilisation des fonds publics et la réalisation de leurs engagements.

- Adaptation aux enjeux locaux : Les solutions de gouvernance locale visent à répondre aux besoins et problématiques spécifiques de chaque territoire (environnement, économie, cohésion sociale, etc.).

La gouvernance locale est considérée comme un levier essentiel pour rapprocher les citoyens des décideurs et améliorer l'efficacité de l'action publique au niveau des communautés.

I.5.3. La gouvernance décentralisée

De manière générale, de décentralisation fait référence au processus engageant des transferts de pouvoirs d'un niveau central à un niveau local, de l'Etat central à des institutions différentes.[39]

La gouvernance décentralisée est un sujet passionnant qui gagne en importance ces dernières années. En voici quelques aspects clés :

Qu'est-ce que la décentralisation ?

Selon Raymond GUILLIEN et Jean VINCENT, « la décentralisation est un système d'administration consistant à permettre à une collectivité humaine (décentralisation territoriale) ou à un service (décentralisation technique) de s'administrer sous le contrôle de l'Etat en lui dotant de la personnalité juridique, d'autorités propres et de ressources ».[40]

[39] Marie J. et Isabelle T. Décentralisation et gouvernance locale en Afrique, 2008, p.4

[40] GUILLIEN (R.) et VINCENT (J.), Termes juridiques, 10ème éd., 1995, Paris, Dalloz, p. 178.

La décentralisation fait référence à des systèmes de prise de décision, de coordination et de gestion qui sont distribués entre de multiples parties prenantes, plutôt que concentrés au sein d'une autorité centrale. Cela peut inclure des modèles tels que la gouvernance par consensus, la gouvernance par vote, ou encore l'auto gouvernance.

Au Burundi, la décentralisation a été prévue par la loi fondamentale. Il est dit en effet dans la loi fondamentale que « la commune est une entité administrative décentralisée ». La loi communale quant à elle définit la commune en son article premier comme étant « une collectivité territoriale décentralisée, dotée de la personnalité juridique, de l'autonomie organique et financière ».[41]

Pourquoi décentraliser ?

-La décentralisation facilite la participation et transparence accrues dans les processus de décision. La décentralisation est nécessaire tant au point de vue administratif qu'au point de vue politique. Elle facilite la participation des citoyens et accroît l'efficacité de la machine administrative.[42] La décentralisation et la participation sont des moyens d'associer de plus vastes segments d'une population donnée aux processus décisionnels.[43]

- Plus grande résistance aux défaillances et à la censure, car il n'y a pas de point de contrôle unique.

- Alignement des incitations et responsabilisation des parties prenantes. La décentralisation évite « le pouvoir de décision ne se trouve jamais en contact direct avec les gens qui bénéficieront ou souffriront de la décision prise ».[44]

- Adaptabilité et innovation facilitées.

La décentralisation présente des opportunités passionnantes mais aussi des défis à relever. Son utilisation se répand dans de nombreux domaines, ouvrant la voie à de nouveaux modes d'organisation plus distribués et participatifs.

[41] 3 Art 263 de la constitution de la République du Burundi du 18 mars 2005 ; dans le même sens, art. 1er al.1 de la loi n° 1/02 du 25 janvier 2010 portant révision de la loi n°1/16 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale.

[42] Désiré N., LA DECENTRALISATION COMMUNALE AU BURUNDI: LES DEFIS D'UNE EFFECTIVITE, p.5

[43] Idem, p.6

[44] DEBBASCH (C.), *Institutions et droit administratif*, Paris, PUF, Thémis, 1976, p.21

I.5.4. Collectivité locale

Une collectivité locale est une entité administrative territoriale dotée de la personnalité juridique et d'un budget propre, chargée de gérer les intérêts de la population d'un territoire donné.

Les collectivités locales disposent d'une autonomie administrative et financière pour exercer leurs compétences au service des habitants de leur territoire. Elles jouent un rôle essentiel dans l'organisation et la mise en œuvre des politiques publiques de proximité.

Le nouveau redécoupage se veut porteur d'une administration de proximité au service du citoyen. Il est noté dans le texte qu'il faut que l'autorité apprenne à déléguer une partie de ses pouvoirs suivant le principe de subsidiarité selon lequel une responsabilité doit être prise par le plus petit niveau d'autorité compétent pour résoudre le problème. Le niveau supérieur n'intervenant que si le problème excède le niveau inférieur (principe de suppléance).

Le texte fait aussi savoir que si le rôle de l'Etat est capital dans le financement de la décentralisation, les collectivités territoriales doivent ouvrir la porte aux opérateurs économiques privés dans le cadre du partenariat public-privé.

« L'initiative privée est une bouffée d'oxygène pour les collectivités territoriales en ce sens que la commune est appuyée par des opérateurs économiques pour l'augmentation de la production, or quand la production augmente, les revenus des ménages augmentent et l'assiette fiscale de la commune augmente par le biais de la perception de la taxe communale »[45]

Le nouveau redécoupage administratif à partir de 2025 sera organisé de la manière suivante :

La nouvelle province de Bujumbura qui aura comme chef-lieu, la mairie de Bujumbura, comptera notamment les anciennes provinces de Bujumbura-mairie, Bubanza, Cibitoke et Bujumbura. La province Buhumuza à l'est comptera les anciennes provinces de Cankuzo, Muyinga et Ruyigi.

La nouvelle province de Gitega, quant à elle, comptera les anciennes provinces de Gitega, Muramvya, Mwaro et Karusi. La province de Burunga, au sud,

[45] https://www.iwacu-burundi.org/redecoupage-administratif-le-grand-chamboulement/

comptera les anciennes provinces de Makamba, Rutana et Rumonge. Enfin, la province de Butanyerera au nord comptera les anciennes provinces de Ngozi, Kirundo et Kayanza.

Carte administrative du nouveau redécoupage en Provinces



1. Source : www.jimberemag.org, page consultée le 12 Juin 2024 à 10h02’

Le gouvernement burundais prévoit qu’avec la diminution des provinces et des communes, l’Etat va économiser d’importantes ressources financières qu’il pourrait affecter à d’autres interventions.

I.5.5. La résilience c’est quoi ?

Selon Boris Cyrulnik, la résilience est le moment ou une personne subit un traumatisme qu’elle va tenter de le surmonter et ainsi mettre en place un processus de résilience.

La résilience est la capacité d'un individu, d'un groupe ou d'un système à faire face et à s'adapter à des événements difficiles, voire traumatiques, tout en conservant un niveau de fonctionnement acceptable. C'est un concept qui a pris de l'importance ces dernières années, notamment dans les domaines de la psychologie, de la sociologie et de la gestion des risques.

Quelques éléments clés à retenir sur la résilience :

- C'est la capacité à rebondir face à l'adversité, à surmonter les chocs et les crises. C'est une forme d'adaptation positive dans un contexte défavorable.

- La résilience n'est pas une qualité innée, elle se développe et peut s'apprendre. Elle dépend de facteurs individuels, sociaux et environnementaux.

- Les personnes résilientes mettent en place des stratégies de régulation émotionnelle, de résolution de problèmes et de recherche de soutien social pour faire face.

- Au niveau organisationnel ou des systèmes, la résilience se traduit par la capacité à anticiper les crises, à s'adapter rapidement et à rebondir après un choc.

- La résilience est devenue un enjeu majeur dans un monde de plus en plus incertain et exposé aux risques (changements climatiques, crises économiques, etc.).

B. CADRE THEORIQUE:

Dans un premier temps, nous aurions à mobiliser la théorie fonctionnaliste des auteurs comme Bronislaw Malinowski, Alfred Radcliffe Brown, Talcott parsons et Robert K. Merton, qui ont développé un courant favorable à l’adoption d’une perspective systémique et organiciste de la société.

Cette théorie va nous aider, sous le volet de fonction, à comprendre la contribution que Safe Inclusion apporte à la société et son apport au développement du Burundi.

Dans un deuxième temps, le réalisme afin de pouvoir analyser si en réalité les objectifs et la mission des ONG locales sont mis en œuvre et permettent à la société d'accéder à une meilleure vie.

Pour clore, nous pouvons dire que ce chapitre nous a été une porte à ouvrir qui va nous permettre à bien entrer dans le travail proprement dit du fait qu'il comporte l'outil essentiel qui va nous permettre de comprendre le champs d'étude dans lequel nous avons choisi travailler. L'outil dont nous parlons, nous a été une base fondamentale du fait que ce sont les notions qui, en grande partie, seront utilisées dans les chapitres qui suivent. Il nous convient d'avoir la capacité de pouvoir entamer le second chapitre qui va parler de la présentation générale de l'Organisation Non Gouvernementale pour laquelle nous avons opté, afin d'effectuer notre travail de recherche.

CHAPITRE II. PRESENTATION GENERALE DE SAFE INCLUSION

II. 0. Introduction

Ce deuxième chapitre qui parle de la présentation générale de Safe inclusion, est un chapitre qui nous servira à l'analyse de ce qui est sur le milieu de notre travail de recherche. Ce chapitre portera sur la façon dont Safe Inclusion est organisée tant au niveau de la direction de cette organisation qu'au niveau de l'exercice de la mission qu'elle s'est donnée pour atteindre ses objectifs.

Safe Inclusion est une ONG spécialisée dans la promotion de l'inclusion socio-économique des personnes vulnérables.

« *Elle a été fondée à la suite de cette problématique ci-après : l'exclusion des personnes vulnérables, à l'instar des femmes, des jeunes, des enfants et autres, du circuit socio-économique au sein des communautés* ».[46]

C'est pourquoi elle travaille plus spécialement dans les zones reculées afin d'améliorer les conditions de vie de ces dernières.

II.1. La naissance de Safe Inclusion

Safe Inclusion est une Organisation Non Gouvernementale locale créée au Burundi. Elle a été fondée par Joris NGABIRE, qui, après avoir reconnu les besoins sociétaux d'urgence, a dû créer une voie durable pour venir en aide aux personnes vulnérables et les inciter à participer activement et bénéficier du développement de la communauté au sein de laquelle elles ressortissent.

II.2. Historique de Safe Inclusion.

Safe Inclusion est une Organisation Non Gouvernementale locale créée par les Burundais, en 2020 et a connu son agrément l'an 2021.

Depuis cette année ; Safe Inclusion a commencé ses activités par le biais de création des différents projets d'intervention en collaboration avec les volontaires.

[46] *Safe inclusion, Origine du concept fondateur burundaise Safe Inclusion,* disponible sur https://safeinclusion.org/, consulté le 10 Avril 2024 à 11h25'.

Elle a été appréciée après avoir constaté les interventions qu'elle a menées avec succès dans la région de Gatumba ; un projet qui consistait à gérer la problématique de la montée et des inondations des eaux de la rivière de la Rusizi. C'était dans le cadre de venir en aide aux déplacés pour leur assurer la sécurité alimentaire.

Ce projet a été initié après avoir analysé les besoins du site de MUYANGE en Province BUBANZA, Commune GIHARO.

Ensuite, l'ONG Safe Inclusion s'est identifiée au sein du Ministère de la Solidarité. On a bénéficié des fonds d'appui. La raison du choix de ce site de MUYANGE a été qu'il regroupait les déplacés internes, les réfugiés et les Batwa qui méritaient une assistance. Il y avait besoin de créer un village intégré.

Les activités de ce projet étaient fondées sur la résilience communautaire et la mise en place de l'agrobusiness et la création des AGR. Parallèlement, on a inclus des domaines santé-nutrition sous le volet d'assistance nutritionnelle.

L'Organisation a évolué en faisant des plaidoyers afin de mettre en place des initiatives au moyen des fonds propres de l'ONG et ceux des membres de l'ONG.

L'ONG a recruté des stagiaires pour continuer à travailler dans le but d'agrandir l'Organisation et créer d'autres opportunités de plaidoyer.

Motivée par sa vision, Safe Inclusion a été consacrée à lutter contre l'exclusion et protéger l'environnement ou chacun ait l'opportunité de se développer.

Qui plus est, A travers la collaboration des partenaires et les programmes innovatrices, Safe Inclusion s'est efforcée d'impliquer les personnes vulnérables à devenir des contribuables actifs dans leurs communautés.

Elle s'est donnée la tache de lutter pour les droits et libertés et les opportunités des marginalisés et travaille avec force pour le changement socio-économique, les défis des normes et créer une société beaucoup plus équitable ou chacun est considéré de la même manière.

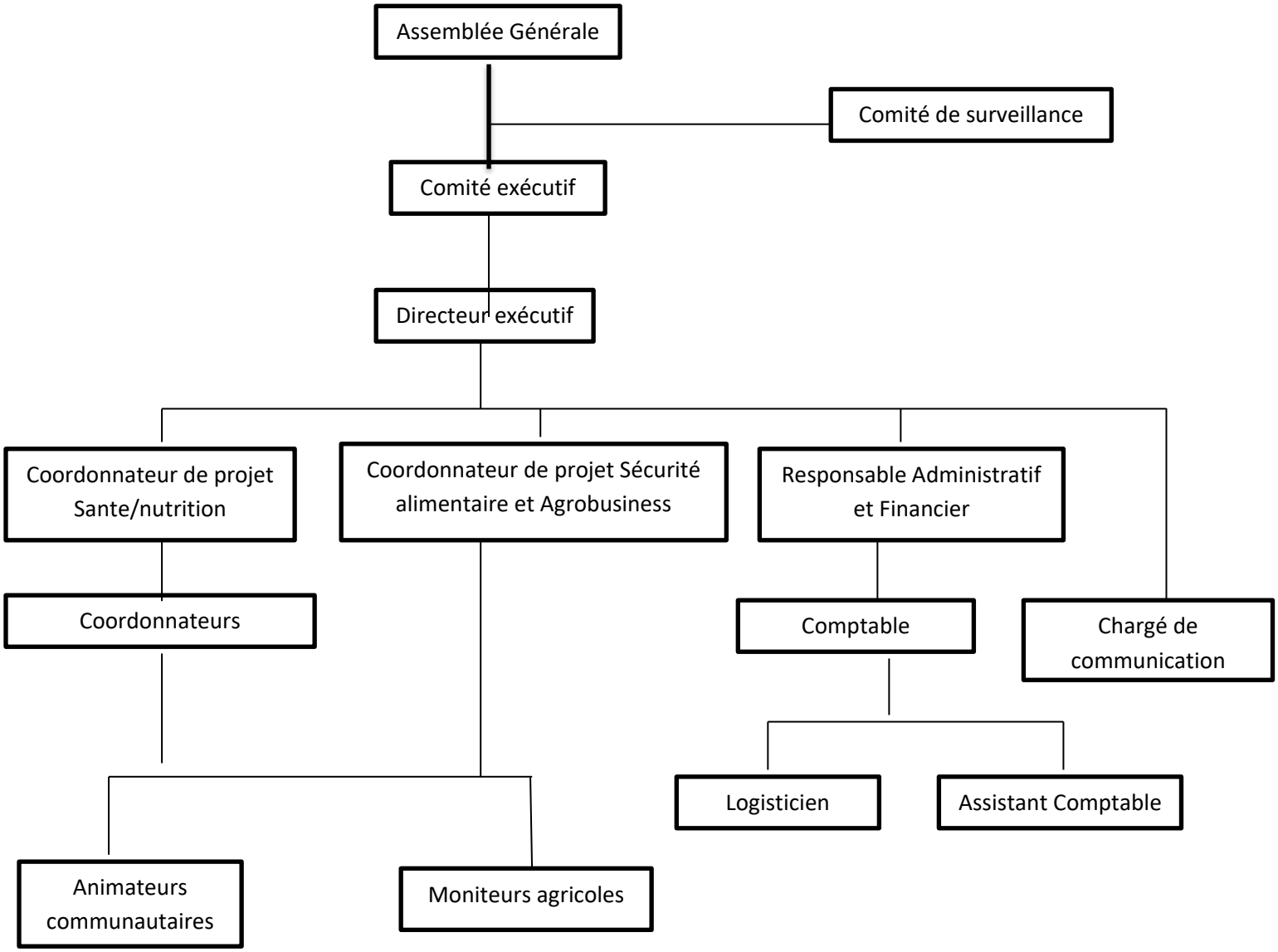
Cette Organisation continue à étendre ses activités tout en créant des nouveaux projets qui se rapportent à sa mission.

II.3. Objet de la naissance

Safe Inclusion est née dans le but de créer un monde où chacun, sans tenir compte de son histoire, a une chance égale de se développer. Elle s'implique au renforcement de l'inclusion pour transformer les communautés et se consacre à promouvoir l'inclusion socio-économique des personnes vulnérables ; à titre d'exemple les femmes, la jeunesse et les enfants.

Elle a été créée, à travers ses programmes et initiatives de travailler avec effort afin de rompre les barrières et renforcer le potentiel de ceux qui sont nécessiteux.

II.4. Organigramme Safe Inclusion



II.5. Les valeurs de Safe Inclusion

Les ONG présentent leurs valeurs en fonction desquelles elles travaillent. Safe Inclusion se distingue par celles-ci : « Justice, espoir, Equité, Egalité, Dignité, Inclusion et Durabilité ».

II.5.1. La justice

La justice est un concept fondamental dans la société qui vise à assurer l'équité, la légalité et la protection des droits de tous les individus. Safe Inclusion repose sur l'idée que chaque personne est égale devant la loi et doit être traitée de manière juste et impartiale.

Le système judiciaire d'un pays est chargé de rendre la justice en appliquant les lois et en résolvant les différends. Il comprend généralement des tribunaux, des juges, des avocats et d'autres acteurs qui participent au processus judiciaire.

Les principes fondamentaux de la justice incluent la présomption d'innocence, le droit à un procès équitable, le droit à la défense, et le droit de faire appel d'un jugement. L'objectif ultime de Safe Inclusion est de préserver l'ordre social, de punir les comportements répréhensibles et de réparer les préjudices causés aux victimes.

Cependant, la justice n'est pas seulement limitée au système judiciaire formel. Elle englobe également des notions plus larges de justice sociale, économique et politique. Par exemple, l'égalité des chances, l'accès équitable aux ressources et la protection des droits de l'homme sont tous des éléments importants de la justice dans une société.

II.5.2. L’espoir

Safe Inclusion utilise l’espoir pour décrire un sentiment d'optimisme et de confiance en l'avenir, ainsi que l'attente positive d'un résultat qu’elle souhaite. L'espoir peut être une source de motivation et de persévérance dans les moments difficiles des personnes vulnérables. Elle se concentre à des attentes de changement ou d'amélioration dans divers domaines de la vie de ces dernières, tels que la santé, les relations, la carrière, etc. Safe Inclusion essaie de semer l'espoir et une émotion positive qui peut aider les individus à surmonter les obstacles et à poursuivre leurs objectifs.

II.5.3. L’équité

L'équité est un concept qui fait référence à la justice, à l'égalité et à la juste répartition des ressources, des droits et des opportunités au sein d'une société. C’est pourquoi Safe Inclusion vise à garantir que toutes les personnes sont

traitées de manière juste et égale, en tenant compte de leurs besoins individuels et de leurs circonstances particulières.

Contrairement à l'égalité, qui consiste en une répartition uniforme des ressources et des avantages pour tous, l'équité prend en compte les inégalités et les différences entre les individus. Cela signifie qu'une approche équitable peut nécessiter une distribution inégale des ressources afin de compenser les désavantages ou les handicaps dont certaines personnes peuvent souffrir. Ces sont les personnes dont les moyens de survie sont déplorables que Safe Inclusion essaie de rassembler afin qu'elles puissent se sentir mieux.

L'équité est souvent utilisée comme un objectif dans les domaines de la justice sociale, de l'éducation, de l'emploi, de la santé et d'autres domaines où il existe des inégalités systémiques. Par exemple, dans le système éducatif, l'équité peut impliquer la fourniture de ressources supplémentaires ou de soutien supplémentaire aux étudiants issus de milieux défavorisés afin de combler le fossé des opportunités.

II.5.4. L'égalité

Quant à l'égalité, fait référence à la condition d'être égal ou d'avoir les mêmes droits, privilèges, opportunités ou statut que les autres. C'est un principe fondamental de la justice et des droits de l'homme, qui vise à assurer la justice et l'équité dans la société.

L'égalité peut revêtir différentes formes. Quant à Safe Inclusion veut que l'égalité des chances prévale. Cela signifie qu'elle veut que tous les individus devraient avoir les mêmes opportunités d'accéder à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et à d'autres ressources essentielles. L'égalité des droits fait référence à l'idée que tous les individus devraient avoir les mêmes droits civils et politiques, tels que le droit de vote, le droit à la liberté d'expression et le droit à un procès équitable.

Il est important de noter que l'égalité ne signifie pas que tout le monde doit être traité de la même manière, car les individus peuvent avoir des besoins, des capacités ou des circonstances différentes. Parfois, pour atteindre une véritable égalité, il est nécessaire de fournir un traitement différencié afin de corriger les inégalités existantes et de garantir que tous les individus puissent jouir de leurs droits de manière équitable.

L'égalité est un idéal qui est poursuivi par de nombreux mouvements sociaux et politiques à travers le monde. Cependant, malgré les progrès réalisés, de nombreuses sociétés continuent de faire face à des inégalités basées sur le genre, la race, la classe sociale, la religion et d'autres facteurs. La lutte pour l'égalité reste donc un enjeu important dans de nombreux pays.

II.5.5. La dignité

La dignité fait référence à la valeur inhérente et à la qualité de chaque être humain. Safe Inclusion reconnait englobe le respect et l'estime de la valeur intrinsèque de chaque personne, indépendamment de sa position sociale, de son statut, de son origine, de son genre. La dignité est considérée comme un droit fondamental de l'homme et est souvent associée à des notions telles que la liberté, l'égalité et la justice.

La notion de dignité humaine est ancrée dans de nombreux systèmes de valeurs et de croyances à travers le monde. Elle est également reconnue et protégée par de nombreux instruments juridiques internationaux, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions internationales relatives aux droits de l'homme. Ces instruments soulignent l'importance de respecter et de préserver la dignité de chaque individu.

Safe Inclusion est impliquée dans le traitement équitable et respectueux de toutes les personnes, ainsi que l'accès à des conditions de vie décentes, à la liberté d'expression, à la participation de tout le monde au développement, sans torture ni discrimination aucune. La dignité englobe également le droit à l'autonomie et à la prise de décision, ainsi que le respect de l'intégrité physique et mentale.

La dignité humaine est un concept qui évolue avec le temps et les valeurs culturelles. Elle est souvent invoquée dans les débats sur des questions telles que l'éthique médicale, les droits des minorités, l'égalité des genres, l'abolition de la peine de mort et d'autres problématiques sociales. La promotion et la protection de la dignité humaine sont des objectifs importants pour la construction d'une société juste et égalitaire.

II.5.6. L’inclusion

L'inclusion se réfère sur la participation active et équitable de toutes les personnes, quels que soient leur origine, leur genre, leur âge, leurs capacités physiques ou mentales, leur orientation sexuelle, leur religion ou leur statut

socio-économique, dans tous les domaines de la société. Safe Inclusion vise, alors, à créer des environnements où chacun se sent accepté, respecté et valorisé, et où chacun a la possibilité de participer pleinement et de contribuer de manière significative.

L'inclusion peut s'appliquer à de nombreux domaines, tels que l'éducation, l'emploi, les services sociaux, la santé, la culture et les loisirs. Par exemple, dans le domaine de l'éducation, l'inclusion implique de créer des écoles et des salles de classe où tous les élèves, y compris ceux ayant des besoins spéciaux, sont accueillis et soutenus de manière adaptée à leurs besoins. Safe Inclusion a organisé les campagnes de dépistage de masse pour les enfants de 6 à 59 mois, dans les Communes Nyanza-Lac, Vugizo et Mabanda, Province Makamba dans le cadre du projet « NO TIME TO WASTE » : Prévention de la malnutrition chez les enfants, les adolescents et les femmes, appuyé par UNICEF Burundi, grâce au financement du Gouvernement Néerlandais.

Sur le lieu de travail, l'inclusion signifie offrir des opportunités égales d'emploi et de progression de carrière à tous les employés, indépendamment de leur origine ou de leurs différences individuelles.

L'inclusion va au-delà de la simple tolérance ou diversité. Elle reconnaît la valeur de chaque individu et cherche à éliminer les obstacles et les discriminations qui peuvent empêcher certaines personnes de participer pleinement dans la société. L'inclusion favorise également le respect mutuel, la compréhension et la collaboration entre les différents groupes de personnes.

Il convient de noter que l'inclusion est un processus continu qui nécessite des efforts constants de la part de la société dans son ensemble. Cela implique de remettre en question les préjugés, de promouvoir l'égalité des chances et de créer des environnements inclusifs où chacun peut s'épanouir.

II.5.7. La durabilité

La durabilité fait référence à la capacité de maintenir ou de soutenir une activité, un processus ou un mode de vie sur une longue période, en préservant les ressources naturelles et en minimisant l'impact environnemental. Elle comprend généralement trois dimensions interdépendantes : l'environnement, l'économie et le social, qui sont souvent appelées les "trois piliers de la durabilité".

II.5.7.1. Durabilité environnementale

Cela concerne la conservation des ressources naturelles telles que l'eau, l'air, les forêts, les sols et la biodiversité. Il s'agit de trouver des moyens de réduire la consommation d'énergie, d'utiliser des sources d'énergie renouvelables, de minimiser les déchets et les émissions de gaz à effet de serre, et de favoriser la protection et la restauration des écosystèmes.

II.5.7.2. Durabilité économique

Safe Inclusion vise à créer des systèmes économiques qui sont viables à long terme. En s'appuyant sur des projets, cela implique de promouvoir des pratiques commerciales éthiques, d'encourager l'innovation technologique, de favoriser l'emploi durable et de soutenir une répartition équitable des ressources. L'objectif est de créer une croissance économique qui ne compromet pas les besoins des générations futures.

Safe Inclusion a mis en place un système photovoltaïque au profit des jeunes et femmes de Rumonge appuyés par Safe Inclusion. Ce système solaire, générant de l'énergie renouvelable permettra de recharger les batteries des bateaux de pêche appartenant aux bénéficiaires. Ce système peut créer un des potentialités en matière économique des générations futures en long terme.

Il s'agit de PISCCA (Projets Innovants de la Société Civile et des Coalitions d'Acteurs), projet financé par l'Ambassade de la France.

II.5.7.3. Durabilité sociale

Safe inclusion se concentre sur le bien-être des individus et des communautés. Cela inclut des aspects tels que l'équité sociale, l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable, à la nourriture, au logement et à la justice. Elle met en avant promouvoir l'inclusion sociale, de respecter les droits de l'homme, d'encourager le dialogue et la participation démocratique, et de prévenir les inégalités.

Pour atteindre la durabilité, il est souvent nécessaire de trouver un équilibre entre ces trois dimensions. Par exemple, il est important de mettre en œuvre des pratiques économiques qui soutiennent la durabilité environnementale et sociale, et de prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux dans les décisions économiques.

La durabilité est devenue une préoccupation majeure dans de nombreux domaines, tels que l'agriculture, l'industrie, la construction, l'énergie, les transports, la gestion des déchets et la politique publique. Les gouvernements, les entreprises et les individus sont de plus en plus conscients de l'importance de la durabilité et travaillent à intégrer des pratiques durables dans leurs activités quotidiennes.

II.6. La mission de Safe Inclusion

La mission correspond pour une Organisation Non Gouvernementale à sa raison de création et constitue une base de la stratégie de cette dernière de bien orienter ses programmes pour la faciliter à atteindre de façon efficace ses objectifs.

Les ONG existent pour leur mission sociale. Celle-ci est au cœur de la définition de leur politique d'action. Elle est constitutive de leur culture et de leur identité, et oriente leur stratégie vers les objectifs qui en découlent.[47]

Pour assurer la continuité du processus d'adoption et de diffusion de la mission, celle-ci doit être prégnante à tous les niveaux de l'organisation, notamment à travers les actes et les discours de ses dirigeants[48]

D'où la mission de Safe Inclusion est de « Promouvoir le bien être des personnes vulnérables pour rendre réelle leur inclusion socio-économique dans le but de créer des conditions favorables à l'émergence des communautés justes, prospères et pacifiques ».

II.7. La vision de Safe Inclusion

Comme la mission, Les ONG doivent présenter une vision qui joue le rôle déterminant de ce qu'elle vise à atteindre dans l'avenir. La vision de Safe Inclusion est « Vers un monde où chaque être humain mène une vie digne à l'abri de la pauvreté de l'exclusion et des conflits ».

[47] Sonia C. Management stratégique des ONG ou la quête de légitimité, Mondes en Développement Vol.40-2012/3-n°159, p.64

[48] Mc DONALD R.E. (2007) An Investigation in Nonprofit Organizations: The Role of Organizational Mission, Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly, vol. 36, n° 2, 256- 281.

II.8. Les zones d'intervention de Safe Inclusion

Safe Inclusion opère ses activités dans les quatre provinces du Burundi dont Bubanza, Rumonge, Makamba et Rutana. Elle choisit intervenir dans une zone dépendamment d'un projet disponible et que ce projet corresponde à la faisabilité dans cette zone. S.I réalise certains projets comme partenaire de mise en œuvre.

Ce choix rentre dans le cadre de la mission et la vision de S.I de l'Organisation que Safe Inclusion s'avère une ONG spécialisée dans la promotion de l'inclusion des personnes vulnérables. Le choix d'une zone à intervenir résulte des projets.

« Aller intervenir dépend des projets, nulle part ne peut être ignorée parce que toutes les provinces incombent les vulnérables, pourtant nous y allons lors que nous disposons d'un projet. Et un projet demande plus de paramètres pour pouvoir le créer. En cas de disponibilité de projet nous pouvons aller intervenir partout ».[49]

Carte représentative des zones d'intervention de Safe Inclusion

[49] Entretien avec le Coordinateur des projets de Safe Inclusion, le 22 Juin 2024



Source : Site de l'ONG safe Inclusion ; disponible sur www.safeinclusion.org, consulté le 15 Mai 2024 à 20h42'

En conclusion, ce deuxième chapitre nous a aidé à approcher le cas proprement dit de notre travail de recherche afin de comprendre la présentation générale de l'ONG Safe Inclusion. Partant de la définition des concepts constitutifs de cette dernière ; nous avons vu les différents points utiles tels que son histoire, sa naissance, son contexte de naissance, son évolution allant jusqu' à la compréhension de la mission et de de la vision de Safe Inclusion. Ce chapitre nous a tracé une ligne directive vers le chapitre suivant parlant de la contribution socio-économique de Safe Inclusion afin de pouvoir analyser son impact positif dans la société.

CHAPITRE III. LA CONTRIBUTION DE SAFE INCLUSION

III.0. Introduction

Ce troisième chapitre est un chapitre qui nous sert à analyser l'impact de l'Organisation pour la société qu'elle serve, en particulier et pour le pays en général, nous allons partir de son cadre d'intervention afin de savoir son identité et nous allons voir la stratégie mise en place par cette ONG locale pour arriver à ses objectifs qui sont ceux de répondre aux besoins des personnes défavorisées afin qu'elles puissent avancer ensemble et se sentir mieux avec les autres.

III.1. Domaine d'intervention de Safe Inclusion

Safe Inclusion intervient dans différents domaines tels que : la santé/nutrition, la lutte contre la malnutrition, relèvement communautaire et le renforcement des solutions inclusives.

III.1.1. La santé/nutrition

Le Burundi reste un des pays dont les enfants connaissent une malnutrition du taux élevé, 54%. Les garçons sont plus affectés que les filles (59.4% et 52.4% respectivement), les enfants ruraux sont à risque de malnutrition que ceux de la ville, at 58.8% and 27.8% respectivement. Les enfants de 24 à 59 mois et de 12 à 23 mois sont les plus affectées avec respectivement 61,4% et 60,7%. Les provinces les plus affectées sont Ruyigi (37,7%), Karusi (33,0%), Kayanza (33,7%), Ngozi (32,5%), Mwaro (31,5%), Muramvya (30,6%) et Kirundo (30,8%), qui sont au-dessus du seuil de 30%.[50]

De même, une grande malnutrition prévaut dans les régions rurales que celles urbaines: 0.3% dans les régions urbaines et 1% dans les régions rurales.

C'est dans cette perspective que Safe Inclusion, en collaboration avec d'autres partenaires du secteur de la nutrition intervient dans les localités qui connaissent un grand pourcentage des mal nourris, tout en avançant une approche inclusive qui inspire les hommes et les femmes à lutter contre la malnutrition et la vulnérabilité des ménages affectes par la malnutrition.

[50] MINISTERE DE LA SANTE PULBLIQUE ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA Rapport principal, Enquête nationale sur la situation nutritionnelle et la mortalité basée sur la méthodologie SMART, 2018, p.9

Safe Inclusion dans ce domaine initie les leaders communautaires (agents de santé communautaire et Mamans Lumière) à des formations sur les approches de prévention et de prise en charge de la malnutrition au niveau communautaire (FARN, FAN, ANJE et MNP); sur la mobilisation communautaire, la promotion de la croissance, le dépistage, la référence et le suivi des cas de malnutrition, la promotion de l'autosuffisance alimentaire et l'auto développement.

Le rapport annuel de 2022 de Safe Inclusion montre que 350 personnes (74 % sont des enfants de moins de 5 ans,14 % des femmes allaitantes, 5% sont de femmes enceintes et 7% des personnes âgées) bénéficient d'une assistance nutritionnelle à partir des approches de distribution de farine de bouillie fortifiée (7875 kg de farine de bouillie et 1800 kg de sucre ont été distribué aux bénéficiaires pendant neuf mois, de janvier 2022 au mois de septembre 2022).

S.I mobilise la formation des moniteurs agricoles formés qui pratiquent dans leurs champs les bonnes pratiques agricoles et qui contribuent à la décentralisation de ces dernières dans la communauté des bénéficiaires. Les bénéficiaires ont également accès aux semences sélectionnées de soja et sont capables de les multiplier eux-mêmes.[51]

III.1.2. La sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est compromise par la pauvreté, la croissance démographique et la dégradation environnementale ainsi que l'inégalité des genres dans l'accès aux ressources.

L'un des approches proposées par Safe inclusion est « Kitchen garden » qui contribue non seulement, a la solution de malnutrition, mais aussi à la valorisation des champs cultivables exigus.

S.I forme les moniteurs agricoles praticiens des champs, les bonnes pratiques agricoles et qui contribuent à la décentralisation de ces dernières dans la communauté des bénéficiaires.

Les bénéficiaires ont accès aux semences sélectionnées de soja et sont capables de les multiplier eux-mêmes ;

[51] Rapport annuel, PROJET D'APPUI A LA NUTRITION, SECURITE ALIMENTAIRE ET LA RESILIENCE DES MENAGES VULNERABLES DE LA LOCALITE DE MUYANGE 1, DANS LA COMMUNE DE GIHANGA, 2022, p.5

Un groupement des bénéficiaires de 20 membres efficace à la mise au suivi de toutes les activités d'une champignonnière est sélectionné et formé sur les conduites techniques de la myciculture ;

Une quantité de 30 kg de substrat a été prise en considération pour le transfert des connaissances vis-à-vis des bénéficiaires. La production a touché 15kg de champignons comestibles ce qui a fait continuer le business sans oublier nourrir les familles vulnérables.

« *Des semences de qualité de 5 types de légumes ont été octroyé 2 fois au profit des familles vulnérables dans le but de valoriser les petits espaces (Kitchen Garden, jardin potager, sacs potagers, ...) et d'assurer l'équilibre alimentaire. Autrement dit, une partie des plants ont été utilisés pour expérimenter la permaculture*[52]. »

III.1.3. Relèvement des communautés

A la réponse des personnes vulnérables dans la communauté, Safe Inclusion mobilise une appoche « Financial Savings » et « Credit groups » ; groupements d'épargne et de crédit, qui facilite les membres à contribuer et bénéficier des crédits en cas de besoin.

Au cours de l'année 2022, S.I s'est basée sur des approches résilientes notamment :

-L'indépendance financière,

-L'inclusion socio-économique,

-L'autonomisation financière

Au cours de cette année, on avait déjà créé 20 groupements opérationnels et actifs au niveau du site pour environ 400 bénéficiaires dont 70% sont des femmes et 20% sont à majorité des jeunes de moins de 20 ans ; Chaque membre du groupement épargnait entre 2000fbu et 20 000fbu mensuellement, avec octroi de crédit en fonction du montant épargné.[53]

Une somme de 41 600 000 Fbu d'épargnes a été effectuée pendant 9 mois sur les 20 groupements (20 membres par VSLAs), avec octroi de crédits qui, après,

[52] Rapport annuel, Ibidem p.5

[53] Rapport annuel, Ibidem p.6

chaque membre du groupement a reçu un intérêt de 50.000fbu au minimum par rapport à ses actifs au niveau de son groupement.

L'augmentation de demande de crédits aux mois de mai, juin et juillet 2022 s'expliquerait par le fait que les membres de groupement diversifient leurs sources de revenus suite aux revenus de récoltes (riz, palmiers à huile, soja, légumes et fruits). Ils pratiquent également la culture contre saison durant la saison sèche, les activités du petit commerce sont florissantes et certains membres des groupements démarrent des AGRs.[54]

Cette approche facilite également les personnes vulnérables surtout les femmes à devenir financièrement autonomes, se développer et contribuer à survie des ménages.

III.1.4. Renforcement des solutions inclusives

Safe Inclusion découvre les moyens des solutions d'impact désignées à promouvoir inclusion des personnes vulnérables y compris les programmes de formation, campagnes sur la protection des personnes vulnérables et les initiatives de renforcement des capacités.

III.2. Sources de moyens de fonctionnement

Pour que les activités, aussi des entreprises que celles des ONG, s'exercent de façon efficace, le volet moyen s'avère plus essentiel. Ce sont les moyens qui permettent ces dernières à bien orienter leur mécanisme de travail pour atteindre les objectifs voulus. La question qui se pose est de savoir d'où les ONG tirent leurs moyens de fonctionnent afin de bien répondre à leurs missions.

Les ONG tirent leurs moyens de fonctionnement de diverses sources, selon leur nature, leur mission et leur structure. Voici quelques-unes des principales sources de financement des ONG : dons individuels, subventions gouvernementales, financement des entreprises, fondations et philanthropie, financement multilatéral et Activités génératrices de revenus.

III.2.1. Dons individuels :

Les dons individuels aux ONG (organisations non gouvernementales) sont des contributions financières faites par des particuliers à des organisations engagées

[54] Rapport annuel, Ibidem p.7

dans des causes sociales, humanitaires, environnementales ou d'autres domaines. Ces dons sont généralement volontaires et peuvent être effectués sous différentes formes, telles que des dons en espèces, des dons en ligne, des dons en nature ou des dons planifiés.

Les dons individuels jouent un rôle essentiel dans le financement des ONG, car ils leur permettent de mener à bien leurs activités, de fournir des services et de réaliser des projets qui bénéficient aux communautés qu'elles soutiennent. Les ONG utilisent souvent ces fonds pour des initiatives telles que la fourniture d'aide humanitaire, l'accès à l'éducation, la protection de l'environnement, la promotion des droits de l'homme et bien d'autres.

Les avantages des dons individuels aux ONG sont nombreux. Ils offrent aux particuliers la possibilité de soutenir des causes qui leur tiennent à cœur, de faire une différence dans le monde et de contribuer au bien-être de ceux qui en ont le plus besoin. Les dons individuels peuvent également être déductibles d'impôt dans certains pays, ce qui incite davantage de personnes à faire des contributions.

Il existe de nombreuses façons de faire un don individuel à une ONG. Certaines personnes choisissent de faire des dons ponctuels, tandis que d'autres optent pour des dons réguliers, tels que des dons mensuels. Les plateformes en ligne facilitent également les dons en permettant aux individus de faire des contributions électroniques en quelques clics.

Avant de faire un don individuel à une ONG, il est important de faire des recherches sur l'organisation pour s'assurer de sa crédibilité, de sa transparence financière et de son impact réel. De nombreux sites web et plateformes fournissent des informations sur les ONG, notamment sur leur mission, leurs projets et leurs rapports financiers, ce qui peut aider les donateurs potentiels à prendre une décision éclairée.

En résumé, les dons individuels aux ONG sont un moyen précieux de soutenir des causes importantes et d'aider les organisations à réaliser leur mission. Que ce soit par le biais de dons en espèces, de dons en ligne ou d'autres formes de contributions, les dons individuels jouent un rôle crucial dans le soutien aux ONG et dans la promotion du bien-être social et environnemental.

III.2.2. Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales aux organisations non gouvernementales (ONG) varient d'un pays à l'autre et dépendent des politiques et des priorités de chaque gouvernement. Les gouvernements peuvent accorder des subventions aux ONG pour soutenir leurs activités et initiatives dans des domaines tels que l'aide humanitaire, le développement communautaire, la protection de l'environnement, les droits de l'homme, la santé, l'éducation, etc.

Les subventions gouvernementales peuvent prendre différentes formes, notamment des subventions à court terme pour des projets spécifiques, des subventions annuelles pour le fonctionnement général de l'ONG, ou des subventions pluriannuelles pour des programmes à plus long terme. Certaines subventions peuvent être accordées de manière compétitive, où les ONG doivent soumettre des demandes et passer par un processus de sélection rigoureux, tandis que d'autres subventions peuvent être accordées de manière plus directe.

Il est important de noter que les politiques de subvention aux ONG peuvent changer au fil du temps en fonction des priorités politiques, économiques et sociales d'un gouvernement donné. Par conséquent, il est recommandé de consulter les sources gouvernementales pertinentes ou de contacter les ministères ou organismes concernés dans un pays spécifique pour obtenir les informations les plus récentes sur les subventions gouvernementales aux ONG.

III.2.3. Financement des entreprises

Certaines entreprises privées choisissent de soutenir financièrement des ONG, soit par le biais de dons directs, soit par le biais de partenariats stratégiques. Ces partenariats peuvent prendre la forme de mécénat, de sponsoring d'événements ou de projets conjoints.

Le financement des entreprises aux ONG (organisations non gouvernementales) peut se faire de différentes manières. Voici quelques-unes des principales méthodes de financement utilisées par les entreprises pour soutenir les ONG :

•Dons financiers directs

Les entreprises peuvent faire des dons financiers directs aux ONG pour soutenir leurs activités. Ces dons peuvent être effectués sous forme de contributions ponctuelles ou régulières.

•Partenariats

Les entreprises peuvent établir des partenariats à long terme avec des ONG, où elles fournissent un financement continu et un soutien financier pour des projets spécifiques. Ces partenariats permettent souvent de créer des synergies et de maximiser l'impact des efforts conjoints.

•Mécénat

Certaines entreprises pratiquent le mécénat en soutenant financièrement des projets ou des initiatives spécifiques des ONG. Il peut s'agir de projets culturels, sociaux, environnementaux, éducatifs, etc.

•Programmes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) : De nombreuses entreprises ont mis en place des programmes de RSE pour s'engager de manière durable dans des initiatives sociales et environnementales. Elles peuvent allouer une partie de leur budget de RSE au financement d'ONG travaillant dans des domaines pertinents pour leur secteur d'activité.

•Campagnes de collecte de fonds conjointes

Les entreprises peuvent collaborer avec des ONG pour organiser des campagnes de collecte de fonds conjointes. Cela peut inclure des événements spéciaux, des campagnes en ligne ou d'autres initiatives visant à mobiliser des ressources financières pour les projets de l'ONG.

•Dons en nature

En plus des dons financiers, les entreprises peuvent également faire des dons en nature aux ONG. Cela peut inclure des fournitures, des équipements, des services professionnels, des biens matériels, etc.

III.2.4. Fondations et philanthropie

Les fondations privées et les philanthropes jouent un rôle essentiel dans le financement des ONG. Ces organisations et individus fortunés allouent des ressources financières aux ONG qui correspondent à leurs domaines d'intérêt et à leurs objectifs philanthropiques.

Le financement des organisations non gouvernementales (ONG) par le biais de fondations et de philanthropie est une pratique courante dans le secteur sans but lucratif. Les fondations et les philanthropes jouent un rôle essentiel dans le soutien financier des ONG et contribuent à la réalisation de leurs missions.

Les fondations sont des organisations créées dans le but de distribuer des fonds à des causes philanthropiques. Elles peuvent être créées par des entreprises, des familles fortunées, des personnalités publiques ou des organisations sans but lucratif elles-mêmes. Les fondations disposent généralement de ressources financières considérables et accordent des subventions aux ONG pour soutenir des projets spécifiques, des initiatives communautaires ou des programmes de recherche.

La philanthropie, quant à elle, fait référence à la pratique de donner de l'argent, des biens ou des ressources à des causes sociales ou humanitaires. Les philanthropes individuels ou les familles fortunées peuvent soutenir financièrement les ONG en faisant des dons importants ou en créant leurs propres fondations.

Il existe différentes façons dont les fondations et les philanthropes soutiennent les ONG :

•Subventions

Les fondations accordent des subventions aux ONG pour soutenir leurs activités, leurs projets ou leurs programmes spécifiques. Ces subventions peuvent être à court terme ou à long terme, et elles peuvent couvrir des domaines tels que l'éducation, la santé, l'environnement, les droits de l'homme, etc.

•Dons en nature

Les philanthropes peuvent faire don de biens matériels ou de ressources non financières aux ONG. Par exemple, ils peuvent fournir des équipements médicaux, des fournitures scolaires, des denrées alimentaires ou des véhicules.

•Parrainage

Les fondations et les philanthropes peuvent parrainer des événements, des conférences ou des initiatives spécifiques organisés par les ONG. Cela peut aider à promouvoir la visibilité de l'ONG et à mobiliser des ressources supplémentaires.

•Investissements socialement responsables

Certains fonds de dotation et philanthropes choisissent d'investir leurs ressources financières dans des entreprises ou des projets ayant un impact social ou

environnemental positif. Ces investissements peuvent générer des revenus pour les fondations, qui peuvent ensuite être utilisés pour soutenir les ONG.

Il est important de noter que le financement des ONG par des fondations et des philanthropes peut varier considérablement en termes de montants, de critères de sélection et de conditions. Les ONG doivent souvent soumettre des demandes de subvention détaillées et démontrer l'alignement de leurs objectifs avec ceux des fondations ou des philanthropes pour être considérées pour un financement.

En conclusion, les fondations et la philanthropie jouent un rôle crucial dans le financement des ONG. Leur soutien financier permet aux ONG de mener à bien leurs missions et d'avoir un impact positif dans divers domaines.

III.2.5. Financement multilatéral

Le financement des ONG par des organismes multilatéraux est une pratique courante dans le domaine du développement international. Les organismes multilatéraux, tels que les Nations Unies, la Banque mondiale, l'Union européenne et d'autres institutions régionales, jouent un rôle important dans le financement des activités des ONG à travers le monde.

Ces organismes multilatéraux allouent des ressources financières aux ONG pour soutenir leurs projets et programmes dans des domaines tels que l'aide humanitaire, le développement économique, l'éducation, la santé, la protection de l'environnement et bien d'autres encore. Les fonds peuvent être utilisés pour des initiatives à court terme en réponse à des crises humanitaires ou pour des projets à plus long terme visant à promouvoir le développement durable.

Les organismes multilatéraux utilisent différentes modalités de financement pour soutenir les ONG. Cela peut inclure des subventions directes pour des projets spécifiques, des appels à propositions ouverts auxquels les ONG peuvent soumissionner, des fonds fiduciaires gérés par les organismes multilatéraux pour soutenir des initiatives spécifiques, ainsi que des partenariats de mise en œuvre où les organismes multilatéraux travaillent directement avec les ONG sur le terrain.

Les critères de financement varient d'un organisme multilatéral à l'autre, mais en général, les ONG doivent démontrer leur capacité à mettre en œuvre efficacement des projets, à atteindre les objectifs fixés et à rendre compte de l'utilisation des fonds. Ils doivent également être en conformité avec les

politiques et les priorités des organismes multilatéraux en matière de développement.

Il est important de noter que le financement des ONG par des organismes multilatéraux peut être compétitif, car il y a souvent un nombre limité de ressources disponibles par rapport à la demande. Les ONG doivent souvent remplir des critères spécifiques et démontrer leur valeur ajoutée par rapport à d'autres acteurs du développement pour obtenir un financement.

En résumé, les organismes multilatéraux jouent un rôle significatif dans le financement des ONG à travers le monde, leur fournissant des ressources financières pour mettre en œuvre des projets et des programmes dans le domaine du développement international.

III.2.6. Activités génératrices de revenus

Certaines ONG développent des activités génératrices de revenus pour diversifier leurs sources de financement. Cela peut inclure la vente de biens ou de services, l'organisation d'événements payants, la publication de rapports ou de publications, ou la prestation de services de conseil.

L'autofinancement des ONG par le biais d'activités génératrices de revenus est une approche de plus en plus courante pour assurer leur viabilité financière. Au lieu de dépendre uniquement de subventions, de dons ou de financements extérieurs, les ONG cherchent à diversifier leurs sources de revenus en développant des activités commerciales ou en proposant des services rémunérés. Voici quelques exemples d'activités génératrices de revenus que les ONG peuvent mettre en place :

‣‣Vente de produits ou de services

Certaines ONG produisent et vendent des biens ou des services liés à leur mission. Par exemple, une ONG travaillant dans le domaine de la santé peut vendre des médicaments, des équipements médicaux ou des services de consultation médicale.

‣‣Initiatives de collecte de fonds créatives

Les ONG peuvent organiser des événements de collecte de fonds, tels que des galas, des concerts, des ventes aux enchères ou des courses caritatives. Ces événements permettent de mobiliser la communauté locale et de récolter des fonds tout en sensibilisant à la cause défendue par l'ONG.

‣‣Prestation de services de consultation

Les ONG peuvent proposer des services de consultation ou d'expertise dans leur domaine d'activité. Par exemple, une ONG spécialisée dans la protection de l'environnement peut offrir ses services de conseil en durabilité à d'autres organisations ou entreprises.

‣‣Partenariats avec le secteur privé

Les ONG peuvent établir des partenariats avec des entreprises privées pour des projets communs. Ces partenariats peuvent prendre la forme de parrainages, de campagnes de marketing conjointes ou de collaborations sur des projets spécifiques.

‣‣Vente de publications ou de contenus éducatifs

Les ONG qui produisent des recherches, des rapports ou des contenus éducatifs peuvent les vendre à d'autres organisations, au grand public ou aux institutions académiques.

Cependant, il est important que les ONG restent fidèles à leur mission et à leurs valeurs lorsqu'elles développent des activités génératrices de revenus. Il est essentiel de trouver un équilibre entre la génération de revenus et la poursuite des objectifs sociaux ou environnementaux de l'organisation. De plus, il est nécessaire de mettre en place une gestion financière rigoureuse pour assurer la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des revenus générés.

Spécifiquement, Safe Inclusion est financée par différents acteurs que nous pouvons évoquer :

Unicef Burundi a contribué au financement du projet « No time to waste », en province Makamba dans les communes de Makamba, Kibago et Kayogoro.

Ce projet concerne la formation sur le renforcement des capacités des Agents de Santé Communautaire (ASC) et Mamans Lumières (ML) sous le thème « Prévention de la malnutrition, chez les enfants les adolescents et les femmes au Burundi ».

-Amazi water : Quant à elle, aussi appui les projets de Safe Inclusion. Nous pouvons, ici, évoquer son financement du projet d’assistance nutritionnelle ; « One cup a day » dans la localité de Muyange, Commune Gihanga, Province Bubanza

-Ambassade de France au Burundi. Elle apporte son soutien en matière de projet de développement de la pêche à travers l'amélioration de la transformation, la conservation et le marché du poisson.

-Segal Family Foundation[55] est l'un des donnateurs importants qui apporte son soutien dans les projets de Safe Inclusion dont le programme de « Savings and Credit Groups » qui facilitent les membres de contribuer et avoir des credits en cas de nécessité.

-3rdCreek.

Pour fonctionner normalement, l'ONG a besoin des moyens qui la permettent à bien orienter sa mission et atteindre ses objectifs. Spécifiquement, Safe inclusion pour répondre à sa mission à l'aide de :

1°) Intervention par rapport aux fonds propres de l'ONG ; Elle utilise ses moyens disponibles.

2°) Création de partenariats avec des Entreprises ayant des fonds à leur disposition.

3°) Elaboration des projets de pertinence; Il s'agit un processus par lequel Safe Inclusion attire l'attention des bailleurs de fonds pour débloquer le financement après l'appréciation du projet considéré.

III.3. Les limites analytiques

Les ONG bénéficient de nombreux atouts ; tant matériels qu'immatériels, dans l'exercice de leurs activités. Cependant, nous constatons que les défis auxquels ces dernières sont confrontées ne manquent pas. Les défis sont nombreux, mais voici ceux qui semblent être généraux pour la plupart des ONG. Ces défis sont les suivant : manque de coordination et de collaboration, accès restreint aux zones d'intervention, contraintes juridiques et administratives, dépendance à l'égard des bailleurs de fonds, ressources financières limitées.

[55]Segal Family Foundation est un bailleur de fonds et un conseiller en impact social. Ce bailleur de fonds soutient les leaders africains locaux avec un énorme potentiel pour transformer la société et aider les donateurs progressistes à faire de même.

III.3.1. Manque de coordination et de collaboration

En raison du grand nombre d'ONG travaillant sur des problématiques similaires, il peut y avoir un manque de coordination et de collaboration efficaces entre elles. Cela peut entraîner des duplications d'efforts, un gaspillage de ressources et une fragmentation des initiatives.

Le foisonnement de petites ONG peut être révélateur de la richesse et de la diversité des actions en faveur du développement ; les petites ONG possèdent certes des atouts dans la qualité et la connaissance du terrain et dans la souplesse et la rapidité de leur action, On connaît par contre aussi les limites de la « one-man NGO », organisation ne fonctionnant que sur le charisme et l'enthousiasme du fondateur sans qu'il y ait réellement un travail d'équipe et un partage des prises de décision serait une limite non négligeable pour cette dernière; cette situation pose de surcroît la question de la durabilité : On pourrait se demander quel avenir pour l'association quand le leader disparaît ?

III.3.2. Accès restreint aux zones d'intervention

Les ONG peuvent rencontrer des difficultés pour accéder à certaines zones géographiques en raison de conflits, de restrictions gouvernementales, de zones reculées ou dangereuses. Cela limite leur capacité à fournir une aide là où elle est nécessaire.

« L'activité de dépistage s'est en générale bien passée, le seul obstacle qu'on a rencontré est que les ménages étaient très loin, donc on était obligé de marcher des km, sinon cette activité était une réussite, comparée à la campagne précédente ».[56] Le propos de de Chadrack NSABIMANA après l'activité de dépistage de masse pour les enfants de 6 à 59 mois, dans le cadre du projet "No time to waste."

Cette limite fait appel à l'autre de risques liés à la sécurité du personnel; les travailleurs humanitaires et les membres du personnel des ONG peuvent être exposés à des risques pour leur sécurité lorsqu'ils opèrent dans des zones dangereuses ou instables. Cela peut inclure des risques tels que la violence, les enlèvements, les attaques terroristes ou les maladies.

[56] Entretien avec Nsabimana Chadrack, Agent de santé communautaire de la colline Mugeni

III.3.3. Contraintes juridiques et administratives

Les ONG doivent se conformer aux lois et réglementations des pays dans lesquels elles opèrent. Cela peut entraîner des défis en matière de bureaucratie, de réglementation excessive ou de restrictions imposées par les gouvernements locaux.

«*Un des principaux reproches faits aux ONG concerne leur manque de légitimité* ».[57] Cette illégitimité est liée à un manque de transparence et de représentativité démocratique. En effet, si la légitimité d'un gouvernement ou d'une Organisation Internationales validée par le « vote démocratique », en ce qui concerne qu'en est-il pour les ONG ?

Beaucoup d'ONG serraient menées par des directions quasiment familiales ou avec un comité d'association quasiment « invisible », ce qui aurait l'avantage d'éviter des procédures et des administrations bureaucratiques, mais qui poserait le problème de la légitimité de l'organisation et aussi des problèmes de gouvernance. On peut aussi mentionner, pour certaines ONG, le manque de professionnalisme de leur personnel. Le foisonnement d'ONG renforce-t-il ou non leur « poids politique » ? La fragmentation peut empêcher les ONG d'avoir une masse critique suffisante pour faire entendre leur voix.[58]

III.3.4. Dépendance à l'égard des bailleurs de fonds

Les ONG peuvent être tributaires de bailleurs de fonds spécifiques pour financer leurs activités. Cela peut limiter leur indépendance et leur capacité à définir leurs propres priorités et stratégies.

III.3.5. Ressources financières limitées

Les ONG dépendent souvent de financements provenant de dons, de subventions ou de partenariats avec d'autres organisations. Cela peut entraîner des contraintes financières et limiter leur capacité à mener des projets à grande échelle ou à répondre à tous les besoins.

Les ONG interviennent dans plusieurs domaines alors que les moyens sont limités ; cela a une relation avec la façon d'applicabilité des projets de développement qui influe beaucoup sur les décisions des bailleurs de fonds.

[57] Ryfman Philippe (2004), éd. *La Découverte*, Coll. Repères, p.386, Paris

[58] Gérard Perroulaz, *Le rôle des ONG dans la politique de développement : forces et limites, légitimité et contrôle*, N^{O} 23-2, 2004, p.9

D'où ou le professionnalisme du personnel est une stratégie efficace que les ONG mettent en avant pour susciter l'attrait des ressources financières de la part des bailleurs de fonds.

Il est important de noter que ces limites ne s'appliquent pas à toutes les ONG de la même manière. Chaque organisation peut faire face à des défis particuliers en fonction de son domaine d'intervention, de sa taille, de sa localisation géographique et de ses ressources disponibles. Les ONG cherchent souvent à surmonter ces limites en renforçant leurs capacités, en établissant des partenariats stratégiques et en développant des approches novatrices pour répondre aux besoins des populations qu'elles servent.

En nous basant sur le projet d'appui à la nutrition, sécurité alimentaire et la résilience des ménages vulnérables de la localité de MUYANGE 1, dans la commune de GIHANGA réalisation des projets, Safe Inclusion constate qu'il existe des difficultés lors et après leur mise en œuvre en vue de l'atteinte des résultats.

On cite :

Vis-à-vis des aléas climatiques qui s'observent souvent dans la plaine de l'Imbo en particulier dans la zone d'intervention, on enregistre des faibles productions agricoles,

Suite au manque de déplacement dans des chemins en peu impraticable, les activités de terrain ne se réalisent pas comme prévues,

Etant donné que parmi nos bénéficiaires il y a un nombre important de bénéficiaires analphabètes, c'est très sophistiqué pour le renforcement des acquis sur plusieurs axes,

Le manque de fonds de roulement ou capital faible pour l'association qui pratique la myciculture quant à la reprise de la réalisation des activités de la champignonnière.[59]

[59] Safe Inclusion, PROJET D'APPUI A LA NUTRITION, SECURITE ALIMENTAIRE ET LA RESILIENCE DES MENAGES VULNERABLES DE LA LOCALITE DE MUYANGE 1, DANS LA COMMUNE DE GIHANGA. Rapport annuel, 2022, p.8

III.4. Stratégies contre limites

Sachant qu'il existe autant de limites qui handicapent la machine de fonctionnement des ONG locales, ces dernières peuvent prendre plusieurs mesures pour surmonter ces limites et renforcer leurs activités. Voici quelques stratégies qu'elles peuvent adopter : Renforcement des capacités, diversification des sources de financement, renforcement des réseaux et des partenariats, Plaidoyer et mobilisation des ressources, renforcement de la coordination et de la collaboration, engagement communautaire et renforcement de la gouvernance et de la transparence.

III.4.1. Renforcement des capacités

Les ONG locales peuvent investir dans le renforcement des capacités de leur personnel en leur offrant des formations et des opportunités de développement professionnel. Cela peut inclure des programmes de formation technique, de gestion, de collecte de fonds et de plaidoyer. En renforçant les compétences de leur personnel, les ONG locales peuvent améliorer leur efficacité et leur impact.

III.4.2. Diversification des sources de financement

Pour réduire leur dépendance à l'égard des financements externes, les ONG locales peuvent chercher à diversifier leurs sources de financement. Elles peuvent explorer des opportunités de financement auprès de différentes sources telles que les gouvernements locaux, les entreprises locales, les fondations nationales, les campagnes de financement participatif et les partenariats avec d'autres organisations locales.

III.4.3. Renforcement des réseaux et des partenariats

Les ONG locales peuvent renforcer leur réseau en établissant des partenariats stratégiques avec d'autres organisations locales, régionales et internationales. Ces partenariats peuvent leur permettre d'accéder à des ressources supplémentaires, de partager des connaissances et des bonnes pratiques, et de bénéficier d'un soutien technique et financier.

III.4.4. Plaidoyer et mobilisation des ressources

Les ONG locales peuvent renforcer leur plaidoyer en faveur de leurs causes et mobiliser des ressources auprès des parties prenantes locales et nationales. Elles peuvent sensibiliser le public à leurs activités, établir des liens avec les médias locaux, organiser des campagnes de sensibilisation et s'engager dans des dialogues avec les décideurs politiques et les leaders communautaires.

III.4.5. Renforcement de la coordination et de la collaboration

Les ONG locales peuvent chercher à renforcer la coordination et la collaboration avec d'autres acteurs du développement, tels que les gouvernements locaux, les autres ONG et les agences internationales. Cela peut inclure la participation active à des réseaux et des plates-formes de coordination, la promotion de partenariats multipartites et la facilitation de la coopération entre les différents acteurs.

III.4.6. Engagement communautaire

Les ONG locales doivent s'engager activement auprès des communautés qu'elles servent. Cela implique d'impliquer les membres de la communauté dans la conception et la mise en œuvre des projets, de favoriser la participation et l'autonomisation des bénéficiaires, et d'établir des mécanismes de rétroaction pour évaluer l'efficacité de leurs interventions.

III.4.7. Renforcement de la gouvernance et de la transparence

Une gouvernance solide et transparente est essentielle pour gagner la confiance des donateurs, des partenaires et du public. Les ONG locales peuvent adopter des pratiques de gouvernance rigoureuses, mettre en place des mécanismes de contrôle interne, assurer une transparence financière et communiquer régulièrement sur leurs activités et leurs résultats.

Toujours dans la même rubrique du projet : « projet d'appui à la nutrition, sécurité alimentaire et la résilience des ménages vulnérables de la localité de MUYANGE 1, dans la COMMUNE de GIHANGA », les agents de Safe Inclusion s'adapter tout en proposant des solutions :

Renforcer les pratiques d'information et de communication vis-à-vis de tous les différents collaborateurs (les agents de terrain, Autorités locales ainsi que les bénéficiaires directs et indirects du projet) ;

- *Appuyer financièrement les suggestions des microprojets exprimés par 20 groupements d'épargne et de crédit par Safe Inclusion depuis 2021 à ce jour ;*

- *Il y a besoin d'impliquer les bénéficiaires dans une perspective d'une auto prise en charge et de pérennisation à travers une approche fortement inclusive visant à garantir la durabilité et le succès.*

- *On recommande ainsi l'appui à un reboisement de diverses plantes agroforestières et au système de forage d'eau adapté afin d'en procurer en abondance l'eau d'irrigation des champs ;*

- *Il est nécessaire d'aménager les lieux et d'avoir des propres déplacements pour pallier aux problèmes de décalage des activités.*

- *Il est aussi indispensable d'initier une approche d'agriculture intelligente face au climat, la gestion des sols, de l'eau et des cultures pour créer un environnement favorable à l'augmentation durable de la production agricole à travers la mise en place d'un centre.*

- *Etablir un programme de changement de mentalité surtout aux personnes n'ayant pas fréquentées l'école car nos approches liées au développement sont aussi un appui nécessaire par rapport aux cultures et coutumes de la région de l'Imbo.*

- *Capitaliser d'avantage les épargnes des membres des groupements des VSLA et développer/renforcer des AGR pérenne et lucrative.*

- *Etablir un partenariat avec des institutions financières comme les microfinances.*[60]

III.5. Evaluation des processus d'impact opérationnel de Safe Inclusion

III. 5.1. Les attentes des parties prenantes, « l'accountability »

Safe Inclusion a reçu des bailleurs qui ont pu appuyer ses différents projets en l'occurrence « One cup a day », un projet qui consistait à octroyer de la bouillie aux bénéficiaires dont les Batwa, les enfants de moins de cinq ans, les femmes allaitantes et enceintes, les personnes handicapées et les vieillards.

On avait plus de Trois cents cinquante 350 personnes assistées par jour et pendant douze mois. On se rappelle que ce projet prévaut à nos jours.

On a également assisté à un projet d'assistance médicale rurale dont l'objectif était de donner un appui médical rural ; on fournissait des assistances ambulatoires, faisait des consultations médicales, faisait des « parachecks » c'est à dire des examens complémentaires du paludisme et octroyait des médicaments en collaboration avec des volontaires.

[60] Safe Inclusion, Ibid, p.9

L'ambassade de la France, dans le cadre d'appui du secteur de pêche à Rumonge, à appuyer le projet dans le cadre de relèvement des coopératives des jeunes et des femmes ; projet toujours en cours dans la localité de la Commune de Rumonge, sur le littoral du lac Tanganyika.

Enfin, Safe Inclusion a initié un autre projet financé par le gouvernement Néerlandais ; il s'agit d'un projet d'intervention dans la malnutrition chez les enfants, les femmes et les adolescents au Burundi. Ce projet est mené sur deux provinces : Makamba et Rutana, projet en cours.

III.5.2. Professionnalisme de l'ONG « Safe Inclusion »

Le professionnalisme fait référence à un ensemble de qualités, de comportements et d'attitudes qui définissent un individu comme étant compétent, fiable et digne de confiance dans l'exercice de son métier. C'est un concept qui englobe plusieurs aspects et qui varie selon les domaines d'activité.

Lorsqu'on envisage l'implantation des ONG indispensable à leur fonctionnement, on s'aperçoit qu'elles sont soumises aux mêmes impératifs que les entreprises multinationales en termes d'efficacité, de professionnalisme et d'adaptation aux différents contextes économiques, politiques, législatifs et culturels des pays dans lesquels elles interviennent.

III.5.2.1. Communication efficace

Les professionnels sont capables de communiquer de manière claire, concise et respectueuse. Ils écoutent attentivement, posent des questions pertinentes et transmettent leurs idées de façon adaptée à leur public.

Rahman (2007)[61] observe d'ailleurs que durant la dernière décennie, les ONG ont compris l'importance du management, des notions et des outils qui y sont associés, la planification stratégique, coordination et communication, développement des ressources humaines, etc., notamment dans le cadre des engagements qui les lient à leurs différentes parties prenantes et de la responsabilité qui y est associée[62]

[61] RAHMAN M. U. 2007, *NGO Management and Operation: A South Asian Perspective*, Journal of Health Management, vol. 9, n° 2, 223-236.

[62] *Martinez Carline Relecture : Michel Molitor et Carmelina Carracillo, La professionnalisation des ONG est comprise comme l'accroissement des compétences techniques indispensables à la réalisation de leurs missions et de leur crédibilité auprès des divers partenaires. Mai 2018. P.13*

III.5.2.2. Connaissance et compétence

Un professionnel est bien informé et possède une expertise dans son domaine. Il est constamment à jour sur les développements et les tendances de son secteur et cherche à améliorer ses compétences professionnelles

« *La professionnalisation des ONG est comprise comme l'accroissement des compétences techniques indispensables à la réalisation de leurs missions et de leur crédibilité auprès des divers partenaires* ».[63]

Une Organisation doit mettre en disposition le management stratégique qui a pour finalité la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques par ses dirigeants afin de la rendre prospère et pérenne dans un environnement complexe et changeant et ce, indépendamment de sa raison d'être.

Dans le cadre des activités liées à la résilience aux changements climatiques, l'ONG Safe Inclusion a organisé en date du 04 au 06 mai 2023 un atelier de formation sur les technologies et bonnes pratiques de l'approche « agriculture intelligente face au climat » dans la localité de Muyange1, commune Gihanga, en province Bubanza. Cet atelier avait comme objectif principal le renforcement des capacités des agriculteurs afin de pouvoir s'adapter aux chocs/aléas causés par le déséquilibre naturel.[64]

III.5.2.3. Adaptabilité

Safe Inclusion cherche à s'adapter aux changements, aux défis et aux nouvelles situations. Ses agents font preuve de flexibilité, de résilience et sont prêts à acquérir de nouvelles compétences pour s'adapter à l'évolution des besoins des bénéficiaires.

La mission (le métier) et la vision (les objectifs) de Safe Inclusion donnent la ligne directrice que l'organisation va suivre, sa raison d'être.

Elle recherche des combinaisons optimales de ressources et d'actions pour obtenir un avantage concurrentiel.

Considération des attentes de ses parties prenantes et répondre aux évolutions de l'environnement.

[64] Le journal Jimbere magazine

Enfin, les moyens d'action, les ressources et les compétences composent sa capacité stratégique.

Ces différents éléments doivent être reconsidérés au fur et à mesure des évolutions de l'organisation et de son environnement, en un processus complexe et continu d'élaboration de la stratégie. Le milieu dans lequel évoluent les organisations est imprévisible et suscite des changements continuels dans l'organigramme des organisations qu'il faut pouvoir anticiper. La stratégie doit permettre à l'organisation d'acquérir rapidité et adaptabilité.

III.5.2.4. Intégrité

Le professionnalisme repose sur des normes éthiques élevées. Un professionnel agit avec honnêteté, respecte la confidentialité, fait preuve de transparence et se conforme aux règles et aux normes professionnelles.

La situation de gestion des ONG se caractérise par une indépendance fonctionnelle radicale entre ce qui détermine la nature de leurs opérations d'assistance et ce qui leur permet de durer en tant qu'organisation.

Safe Inclusion, par son professionnalisme et son expérience, mène ses projets selon leur éthique, tout en garantissant des résultats, une efficacité, une qualité et une transparence qu'exigent désormais les financeurs dont elle tire les moyens.

Les ONG jonglent avec l'indépendance de décision et d'action qu'elles revendiquent comme partie prenante de leur identité et les exigences opérationnelles (notamment de standardisation des pratiques) fixées par les bailleurs.[65]

III.5.2.5. Esprit d'équipe

Les professionnels sont capables de travailler efficacement en collaboration avec d'autres personnes. Ils sont ouverts aux idées des autres, respectent la diversité d'opinions et contribuent à un climat de travail positif.

La mission que Safe Inclusion s'est fixée, s'avère une valeur fondatrice centrale à son action et qui la place dans une tension entre sa performance sociale.

[65] JORDAN L. (2005) Mechanisms for NGO Accountability, GPPI Research Paper Series n° 3.

Safe Inclusion connait la définition de sa mission, de ses compétences clés et de ses objectifs, incluant les attentes des parties prenantes et les contraintes de son environnement ainsi que sa performance économique.

La notion d'efficacité organisationnelle dépend de la réalisation des objectifs des ONG et de leurs capacités organisationnelles.[66]

La valeur produite par une ONG se définit en termes de réalisation d'objectifs sociaux; son produit final consiste en un changement pour un être humain.[67]

La performance de l'organisation dans cette production de valeur n'est pas nécessairement connectée de manière fiable à sa capacité à attirer les fonds nécessaires pour financer ses coûts de fonctionnement, c'est-à-dire à sa performance financière et/ou sa survie.[68]

Le professionnalisme de Safe Inclusion est à inscrire dans la vision stratégique qui lui est propre et d'abord servir les intérêts des bénéficiaires.

Impacts du financement public : le phénomène décrit par Gebauer le financement institutionnel est aujourd'hui consenti sur la base de résultats.

III.5.2.6. Responsabilité

Les professionnels assument la responsabilité de leurs actions et de leurs décisions. Ils respectent les délais, honorent leurs engagements, prennent des initiatives et sont prêts à rendre des comptes pour leurs résultats.

Les ONG doivent, dès lors, prouver leurs succès par le biais d'évaluations fondées sur des indicateurs. Selon la performance de ces résultats, le financement se pérennise par cycle de plusieurs années. De ce fait, Safe Inclusion est responsable des résultats obtenus par les bénéficiaires, en plus, ces résultats se prouvent auprès des bailleurs de fonds par le biais d'indicateurs.

[66] ROUSSEAU F. (2007) Réapprendre à conter : genèse d'un entrepreneur social, Gérer et Comprendre, mars, n° 87, 23-34.

[67] RAHMAN M. U. (2007) NGO Management and Operation: A South Asian Perspective, Journal of Health Management, vol. 9, n° 2, 223-236.

[68] *Professionnalisation des ONG : force ou faiblesse ?, Stagiaire au Secteur Politique, Master en Science Politique et Relations Internationales (ULB). Relecture : Michel Molitor et Carmelina Carracillo Mai 2018*

Gebauer[69] évoque qu'il est, cependant, difficile de mesurer l'impact immédiat d'une activité pour qu'elle aboutisse à un changement social. La logique des étapes du changement social ne coïncide pas nécessairement avec la logique des indicateurs proposés dans le programme cofinancé. Pour rendre compte des résultats positifs, l'ONG doit donc concevoir et compléter des indicateurs qui ne reflètent pas nécessairement la richesse des stratégies et expériences menées sur le terrain.

III.5.3. Les bénéficiaires

La satisfaction des bénéficiaires s'avère une préoccupation la plus importante des ONG dans la mise en œuvre de leurs projets et leur impact se manifeste à partir du degré de la satisfaction de ces derniers. Il est important de dégager le problème social afin de trouver sa solution durable dans l'activité des ONG. Safe Inclusion, depuis sa création, intervient, dans différents domaines et zone du pays et nous avons pu interviewer certains des bénéficiaires, nous avons constaté qu'il existe un impact socio-économique joue par ses interventions parce que elle parvient à sauver les vies d'une certaine partie de la population burundaise des localités prises comme ayant besoin d'une certaine assistance.

Dans ses domaines d'intervention, Safe Inclusion intervient afin de palier a certains obstacles qui hantent les personnes vulnérables ; dans le domaine de la nutrition, elle essaye d'approcher les bénéficiaires en collaboration avec des Agents de Sante Communautaires pour leur venir en aide.

Elle organise les activités de dépistage en masse dans les Province Makamba, Commune Kayogoro colline Kibago, les activités sous le projet « NO TIME TO WASTE », projet de: prévention contre la malnutrition des enfants, adolescents et les femmes, appuyé par UNICEF Burundi.

Ces activités sont effectuées par des Agents de Santé Communautaires, avec les Femmes Lumières impliquant la détection des enfants pour savoir s'ils souffrent de la malnutrition.

[69] J. Godin, (2017) ONG, dépolitisation de la résistance au néolibéralisme? Alternative Sud, Volume XXIV, 2017, n°2 Centre Tricontinental, Syllepse (p.31).

Butoyi Jeanne, une des Femmes Lumières de la colline Nyabaja, en Commune Makamba, souligne que le dépistage a été mené suivant le plan établi et la communauté est contente avec les activités: « Je marche porte à porte en dépistant les enfants de 6 à 59 mois, pour savoir s'ils souffrent de la malnutrition afin de les mettre sous régime. Nous leur avons donné des conseils de savoir comment donner à leurs enfants une nourriture équilibrée, et la communauté est contente ».[70] Jeanne s'exprime-t-elle.

Selon Jacqueline Kaneza s'exprime en disant que personne des enfants détectés ne souffre plus de la malnutrition. « J'ai déjà dépisté autour de 100 enfants, et heureusement tous sont en bon état ».[71]

NGENZEBUHORO Anne Marie, mère d'un enfant bénéficiaire, exprime sa joie en disant que son enfant a bénéficié des activités : « Mon enfant a été dépisté aujourd'hui et est, actuellement, en bon état, J'ai été très contente de voir mon enfant ne plus souffrir de malnutrition. Cela nous permet de savoir l'état de santé de nos enfants. Les Femmes Lumières sont très importantes dans notre communauté, parce que elles nous renseignent sur comment nous pouvons donner une alimentation équilibrée à nos enfants ».[72]

Safe Inclusion a opère ses activités en commençant par les communes de Nyanza-Lac, Vugizo et Mabanda, et les mêmes activités vont continuer en Province Makamba.

Grace au projet « NO TIME TO WASTE » appuyé par UNICEF Burundi avec les fonds du gouvernement Néerlandais, 24 383 enfants ont été dépistés dans la commune Kayogoro. Sur une cible 161 898 enfants, 102 041 ont été dépistés dans toutes les communes de la province Makamba du 20 au 29 Mai 2024.[73]

Nous avons interviewé Epiphanie Nduwayo, une mère âgée de 35 ans, mère de Solange Igiraneza âgée de 2ans, de la colline Mugeni, commune Kayogoro, Elle s'est exprimée qu'elle apprécie les interventions de Safe Inclusion, tout en

[70] Entretien avec BUTOYI Jeanne, une des Femmes Lumières de la colline Nyabaja, en Commune Makamba, Province Makamba, le 25 Avril 2024

[71] Jacqueline Kaneza, une des Femmes Lumières de la Colline Nyabaja, en Commune Makamba, Province Makamba, le 25 Avril 2024

[72] Entretien avec Ngenzebuhoro Anne Marie, mère d'un enfant bénéficiaire, le 23 Mai 2023.

[73] https://www.safeinclusion.org., consulte le 24 Mai 2024 a 12h12'

précisant les activités de dépistage massives permettent aux bénéficiaires de se rendre compte de l'état sanitaire de leurs enfants.

« Les autorités et les Agents de Santé Communautaires (ASC) nous ont dit qu'on devrait faire dépister nos enfants, afin de savoir leur état de santé. Les ASC, passent de porte à porte, et ceci nous a été très bénéfique car quand un enfant souffre de malnutrition, il est directement mis dans les Foyers d'Apprentissage et de Réhabilitation nutritionnelle (FARN). Malgré que ma fille Solange soit malade, j'espère qu'avec ce projet, le mois prochain elle sera en bonne santé et je remercie les Agents de Santé Communautaires pour ce travail excellent qu'ils font sur notre colline ».[74]

Safe inclusion essaye également de motiver un esprit d'autonomisation de la population par le facteur de création des projets de développement qui permettent aux personnes bénéficiaires de développer leurs propres potentialités pour se développer indépendamment de leurs moyens disponibles.

« Je témoigne, depuis que j'ai adhéré à ce groupement « loans and savings group », Je suis non seulement financièrement indépendante, mais je peux également aide mon mari dans les dépenses ménagères. Avant, mon mari était seul à couvrir toutes les dépenses de la famille, tels que les frais de scolarité des enfants, la nourriture, le matériel scolaire, etc... Mais actuellement il est fier de moi que j'ai démarré un bistro de bière locale. Actuellement nous ne faisons plus face à la situation de dette ou de manque de moyens liés à la satisfaction des besoins ménagers. Je suis certainement fière ».[75] Mentionne Germaine Ngenzebuhoro Germaine, âgée de 45 ans, l'une des membres de groupement "Twitez'imbere".

Depuis 2021, que Safe Inclusion ait mis en place l'approche « Savings and lending groups », qui aide les communautés vulnérables de Muyange1, de la Province Bubanza, à être capables de se développer et être financièrement indépendantes.

[74] Entretien avec Epiphanie Nduwayo, une mère de l'enfant bénéficiaire Emelyne Igiraneza, du projet No time to waste, de la colline Mugeni, Commune Kayogoro, le 03 Mai 2024

[7575] Entretien avec Germain Ngenzebuhoro, l'une des bénéficiaires et membre du projet « Loan and Savings group, Groupement Twitez' imbere, le 05 Mai 2024.

Conclusion générale

Le présent travail, dont le titre est « la contribution des Organisations Non Gouvernementales (ONG) au développement du Burundi : Cas de Safe Inclusion », a été réalisé en faisant l'objet de nombreux paramètres mis ensemble ; nous voudrions revenir, de façon résumée, sur la manière dont il a été rédigé :

Dans le premier chapitre, qui parlait de cadre conceptuel et théorique, nous avons essayé de comprendre les différentes définitions et notions qui caractérise les champs d'étude de notre sujet de mémoire. Nous avons, essentiellement, vu ce qu'est l'ONG, nous avons étayé la distinction entre l'ONG étrangère et celle locale et essayer de donner le rôle des ONG locales dans différents domaines de la vie sociétale.

Dans le deuxième chapitre, qui parlait de la présentation générale de Safe Inclusion, Nous avons avancé vers la compréhension des notions relatives à Safe Inclusion, nous avons pu étudier l'organisation particulière de Safe Inclusion et ses différentes activités ainsi que sa manière de faire pour atteindre ses objectifs.

Le troisième chapitre qui était consacré à la contribution de Safe Inclusion au développement socio-économique du pays. Ce chapitre nous a guidé à arriver à la partie intéressante de la rédaction de notre mémoire qui nous a conduit à la vérification de nos hypothèses formulées à base de la problématique.

En effet nous aurions l'impression de dire que malgré l'effort fourni les involutions n'ont pas manqué ; nous pensions réaliser ce travail dans un court délai, cependant cela a pris un long processus. Au début de notre travail, nous avons consacré plus de temps à la recherche documentaire, parfois les données n'ont pas été facilement accessibles. Le chercheur est parfois confronté aux difficultés liées à l'accès aux données. C'est pourquoi la quête reste continuelle, et nous aurions le désir de poursuivre le même canevas du sujet avec la thèse de doctorat dans l'avenir, sur l'avancement de notre sujet de mémoire.

Pour ce faire, après avoir consulté la documentation compréhensive, nous avons constaté qu'il existe une importance capitale jouée par les ONG dans la construction des structures socio-économiques lorsque leur conception est construite sur une base solide d'intervention dans les domaines clés ; par

exemple nous pouvons dire que la société civile est un acteur important du débat démocratique.

Dans les démocraties, les citoyens peuvent organiser des groupes indépendants qui servent les besoins des communautés ou la nation dans lesquelles ils vivent et deviennent complémentaires aux affaires du gouvernement.

Les ONG permettent aux citoyens de développer la société par la représentation, l'éducation et mobilisation autour des problèmes publics et représentent souvent les intérêts des citoyens qui peuvent être mis à l'écart du débat politique.

Aujourd'hui, la démocratie ne se résume plus, pour les citoyens, à l'élection de parlementaires qui adopteront les lois ; on parle de plus en plus de la démocratie participative, qui permet d'intervenir dans le débat politique. Cette intervention inclut les pressions directes des ONG sur les détenteurs du pouvoir et le lobbying auprès de parlementaires lors de discussions au Parlement sur des thèmes qui touchent la politique de développement. Quand les ONG dénoncent publiquement le manque de cohérence des politiques du gouvernement à l'égard des pays en développement, le Conseil fédéral et l'administration publique peuvent être mis sous pression et doivent quelquefois se distancer des positions des ONG ou répondre aux critiques.[76]

L'Organisation Non Gouvernementale Safe Inclusion a été fondée comme le résultat de l'ensemble des problèmes suivants: L'exclusion des personnes vulnérables, telles que les femmes, les jeunes, les enfants et d'autres, du système socio-économique dans les communautés. L'origine de ces situations sont entre autres:

• Manque d'accès des personnes vulnérables à la sécurité alimentaire

[76] Gérard Perroulaz, Le rôle des ONG dans la politique de développement : forces et limites, légitimité et contrôle, p.7

• La résilience socio-économique faible des femmes et de jeunes causée par la pauvreté.

• L'incapacité des personnes vulnérables au processus des produits alimentaires qui leur sont propres.

• Manque d'accès des personnes vulnérables à la maternité efficace et la santé infantile.

Comme corollaire, des milliers des gens vivent dans la misère et vivent la vie indécente hante par précarité, l'exclusion et les conflits inter communautaires.

D'où Safe Inclusion a été créée pour contribuer à la résolution de cette problématique. En plus, elle veut être une Organisation Non Gouvernementale compétente dans la promotion socio-économique des personnes vulnérables au sein de leurs communautés.

Safe Inclusion, depuis sa création au Burundi, a participé à l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables dans différentes zones du Burundi à travers ses projets ; nous avons cité les domaines sante/nutrition, sécurité alimentaire, relèvement communautaire et renforcement des solutions inclusives

. Cependant, nous avons constaté qu'elle est encore soumise à un problème de moyens suffisant pour opérer sur toute l'étendue du pays ; elle intervient partiellement dans les régions limitées alors que toutes les régions du pays connaissent ceux qui auraient besoin d'assistance, s'il y aurait moyens suffisamment abondants, on pourrait couvrir tout le pays.

D'où l'hypothèse liée aux moyens financiers a été vérifiée et confirmée.

Secundo, nous avons vu le problème de foisonnement des ONG locales comme source de la faiblesse des ONG, S il y aurait une politique d'union des ONG dont les visions sont pratiquement similaires ou se ressemblent en quelque sorte, on pourrait mettre ensemble leur expertise pour essayer d'étendre leur capacité d'intervention. De cette problématique nous en déduisons la confirmation de l'hypothèse de l'expertise non adaptée à la couverture de la partie d'intervention.

En nous basant sur la façon du choix de zones d'intervention de l'ONG Safe Inclusion qui est fondée sur la disponibilité du projet, nous proposerions, pour plus d'efficacité orientée vers la satisfaction des bénéficiaires, d'abord l'analyse des zones les plus touchées par la vulnérabilité, par rapport aux autres. Nous proposerions également que l'ONG recrute des travailleurs très compétents ayant la capacité d'innovation dans le but de création des projets très durables selon la zone à intervenir.

D'où nous préférons de laisser a quelqu'un d'autres, qui désirerait aborder le sujet prochainement parlant de « Foisonnement comme obstacle de la réussite efficace des Organisations Non Gouvernementales », pour effectuer une autre analyse complémentaire à notre travail.

Références bibliographiques

Ouvrages généraux

1. Alain BEITONE. Dictionnaire des sciences économiques, 2e édition, Paris: Armand Colin, 2007, p. 252.
2. Andoniaina Ranaivoson, *Les Organisations NON Gouvernementales de développement : Remise en question dans une perspective de développement durable,* 2021, p.11
3. DEBBASCH (C.), *Institutions et droit administratif,* Paris, PUF, Thémis, 1976, p.21
4. Fabrice H., Le développement humain : genèse et perspective d'un concept, 1991, p.106
5. François Perroux, L'économie du XXe siècle, 1969,
6. Gérard Perroulaz, Le rôle des ONG dans la politique de développement : forces et limites, légitimité et contrôle, p.7
7. GUILLIEN (R.) et VINCENT (J.), Termes juridiques, 10ème éd., 1995, Paris, Dalloz, p. 178.
8. Guy HERMET. Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, 3e édition, Paris: Armand Colin, 1998, p. 114.
9. Joseph M., *Le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) dans la construction de la paix,* Paris, 2005.
10. J. ZUFFEREY ISE, *Introduction à la Société civile et aux ONG*, UNIGE, MARS, 2011
11. Leandro Varison, Plaidoyer des ONG, éditions A. Pedone, 2015, p.529
12. M. Merle, Sociologie des Relations Internationales, 3^{e}edition, Dalloz, Paris, 1982, cite par Ryfman, p.20
13. Pierre Vellas, Organisations non gouvernementales et coopération internationale (Note de recherche) Volume 11, numéro 4, 198, p.722

14. Ryfman Philippe (2004), éd. *La Découverte*, Coll. Repères, p.386, Paris

15. Ryfman, La question humanitaire, ed. Ellipses, 1999, p.15

II. Thèses et mémoires

1. Marie J. et Isabelle T. Décentralisation et gouvernance locale en Afrique, 2008, p.4

2. Mémoire présenté par Zsuzsa Anna Frenczy, Les ONG humanitaires, leur financement et les médias, 2005, p.13

3. Muriel Dufour, Le processus de coordination des ressources entre Organisations Non Gouvernementales(ONG) pour les opérations d'aide d'urgence humanitaire, 2005, p.97

4. Pontien N., Les ONG et le développement local : Le cas d'action-AID-Burundi, 1991

5. *. Professionnalisation des ONG : force ou faiblesse ?, Stagiaire au Secteur Politique, Master en Science Politique et Relations Internationales (ULB). Relecture : Michel Molitor et Carmelina Carracillo Mai 2018*

III. Rapports

1. Banque Mondiale. « La gouvernance collaborative », Site de la Banque mondiale, [En ligne], http://www.worldbank.org/wbi/governance/fra/about-f.html#approach, Page consultée le 10 Février 2024

2. Bureau National de Coordination des ONG, *Guide des ONG Internationales au Burundi,* Mai 2000, p.15

3. Bureau National de Coordination des ONG, Guide des ONG Internationales au Burundi, Mai 2001, p.60-61

4. *Ministere de la sante pulblique et de la lutte contre le sida rapport principal*, Enquête nationale sur la situation nutritionnelle et la mortalité basée sur la méthodologie SMART, 2018, p.9

5. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA), Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

6. Plan International, Qu'est-ce que le parrainage ?, Consulté le 12 Mai 2024 à 12h48'.

7. Rapport annuel, PROJET D'APPUI A LA NUTRITION, SECURITE ALIMENTAIRE ET LA RESILIENCE DES MENAGES VULNERABLES DE LA LOCALITE DE MUYANGE 1, DANS LA COMMUNE DE GIHANGA, p.5

8. Sonia C. Management stratégique des ONG ou la quête de légitimité, Mondes en Développement Vol.40-2012/3-n°159, p.64

9. *Voir l'étude sur les difficultés à établir un statut juridique international ou européen des organisations de solidarité internationale,* étude menée au niveau de l'OCDE. Commissariat général du plan, L'Etat et les ONG : vers un partenariat efficace, Paris, La Documentation Française, 2002, p. 210.

IV. Journaux et Articles

1. Conseil économique et social, Résolution, 1996, vol. 1996/31.

2. Désiré N., LA DECENTRALISATION COMMUNALE AU BURUNDI: les défis d'une effectivité, p.5

3. JORDAN L. (2005) Mechanisms for NGO Accountability, GPPI Research Paper Series n° 3.

4. www.jimberemag.org, page consultée le 12 Juin 2024

5. Louis Sabourin, Professeur, Ecole nationale d'administration publique, *Organisation Internationale*, Louis Sabourin, Professeur, Ecole nationale d'administration publique,
6. Ludovic Chan-Tung, *Organisation internationale*, Dans Dictionnaire d'administration publique 2014, p.360-361.
7. G. DEVIN, *Les Organisations Internationales, Entre Intégration et différenciation*, Avec la collaboration d'Alix DEFRAIN-MEUNIER
8. Gérard Perroulaz, *Le rôle des ONG dans la politique de développement : forces et limites, légitimité et contrôle*, N^{O} 23-2, 2004, p.9
9. J. Godin, (2017) ONG, dépolitisation de la résistance au néolibéralisme? Alternative Sud, Volume XXIV, 2017, n°2 Centre Tricontinental, Syllepse (p.31).
10. *Martinez Carline Relecture : Michel Molitor et Carmelina Carracillo, La professionnalisation des ONG est comprise comme l'accroissement des compétences techniques indispensables à la réalisation de leurs missions et de leur crédibilité auprès des divers partenaires. Mai 2018. P.13*
11. Mc DONALD R.E. (2007) An Investigation in Nonprofit Organizations: The Role of Organizational Mission, Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly, vol. 36, n° 2, 256- 281.
12. RAHMAN M. U. 2007, *NGO Management and Operation: A South Asian Perspective*, Journal of Health Management, vol. 9, n° 2, 223-236.
13. ROUSSEAU F. (2007) Réapprendre à conter : genèse d'un entrepreneur social, Gérer et Comprendre, mars, n° 87, 23-34.
14. Weber, M. *Economie et société* (2 vol.). Paris : Pocket

Annexes

Annexe A

Guide d'entretien

Ce document est un document qui va me permettre a recueillir certaines données de la part des usagers des programmes de Safe Inclusion avec qui j'aurai l'occasion d'engager un entretien, sous le sujet de : « Contribution des Oganisations Non Gouvernementales ONG au développement du Burundi : Cas de Safe Inclusion ».

Bonjour, Je m'appelle Fulgence NTAKARUTIMANA, Je suis étudiant au sein de l'Université du Burundi, Faculté des Sciences Politique et Juridique, Département de Science Politique et Relations Internationales, Option Relations Internationales et Diplomatie.

Nous réalisons une recherche qui porte sur le sujet de « Contribution des Organisations Non Gouvernementales (ONG) au Développement du pays : Cas de Safe Inclusion » dans le but de pouvoir bien faire une analyse de l'apport des ONG pour la population qui est bénéficiaire des activités de ces dernières.

En effet je me suis focalisé sur l'ONG créée par des Burundais qui est Safe Inclusion. Nous allons analyser les activités qu'elle a réalisées depuis sa création et essayer de comprendre combien elle a répondu aux besoins de la population pour laquelle elle a été créée. Nous ne tarderons pas essayer de comprendre les limites auxquelles Safe Inclusion fait face lors de la mise en œuvre de sa mission.

Nous voici alors à l'intention de savoir les biens bienfaits reçus de Safe Inclusion depuis que vous bénéficiez son assistance jusqu' aujourd'hui et

permettez-moi l'expression tranquille témoignant votre appréciation directe. Je jure votre expression est sous la couverture anonyme.

***Identification de l'enquêté**

Nom et Prénom du bénéficiaire

Colline/Quartier :

Commune :

Zone :

Province :

Age

Sexe

Etat civile

Nombre des membres de famille :

***Les questions adressées à l'enquêté**

1. Savez-vous de ONG Safe Inclusion ? Oui ☐ Non ☐

2.Depuis quand vous avez connu Safe Inclusion ? 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐

3.Depuis quand l'avez-vous vue ici chez vous ? 2021☐ 2022 ☐ 2023 ☐

☐

4.Avec le projet qu'elle a initié, serait-il bénéfique pour vous? Oui Non ☐

5.**Si oui, Pouvez-vous décrire les avantages avez-vous bénéficié de Safe Inclusion ?**

-Quels sont les changements positifs que vous avez observés dans votre vie depuis la mise en place du projet ?

-Comment le projet va-t-il améliorer votre situation économique, sociale ou sanitaire ?

6.Comment le projet a-t-il répondu à vos besoins spécifiques ?

-En quoi le projet correspondait il à vos attentes et priorités ?

-Pensez-vous que le projet a bien ciblé les problématiques auxquelles vous étiez confronté ?

7.Dans quelle mesure le projet va-t-il renforcer votre autonomie et votre capacité d'action ?

-Avez-vous acquis de nouvelles compétences grâce au projet ?

-Le projet vous a-t-il permis de devenir plus indépendant ou de mieux vous prendre en charge ?

8.D'après vous, recommanderiez-vous ce type de projet à d'autres personnes dans votre situation ? Oui ☐ Non ☐

-Pensez-vous que ce projet devrait être dupliqué ou étendu à d'autres communautés ?

9.Quels conseils donneriez-vous à Safe Inclusion pour améliorer ce type de projet ?

***Liste des personnes enquêtées**

1. Entretien avec le Coordinateur des projets de Safe Inclusion, le 22 Juin 2024

2. Entretien avec Nsabimana Chadrack, Agent de santé communautaire de la colline Mugeni

3. Entretien avec BUTOYI Jeanne, une des Femmes Lumières de la colline Nyabaja, en Commune Makamba, Province Makamba, le 25 Avril 2024

4. Jacqueline Kaneza, une des Femmes Lumières de la Colline Nyabaja, en Commune Makamba, Province Makamba, le 25 Avril 2024

5. Entretien avec Ngenzebuhoro Anne Marie, mère d'un enfant bénéficiaire, le 23 Mai 2023.

6. Entretien avec Epiphanie Nduwayo, une mère de l'enfant bénéficiaire Emelyne Igiraneza, du projet No time to waste, de la colline Mugeni, Commune Kayogoro, le 03 Mai 2024.

7. Entretien avec Germain Ngenzebuhoro, l'une des bénéficiaires et membre du projet « Loan and Savings group, Groupement Twitez' imbere, le 05 Mai 2024.

Annexe B : Typologie des ONG

Type d'ONG	Caractéristiques	Types d'actions	Evolution
ONG humanitaires	Origine entrepreneuriale	Action médicale en situation d'urgence	Diversification avec des actions de développement et d'assistance technique
ONG d'urgence pure	ONG constituées de professionnels	Secours en situation de catastrophe naturelle Interventions très spécifiques et sur un temps très cout	
ONG caritatives	Souvent	Lutte contre la	Nette tendance aux projets

	d'obédience religieuse	pauvreté Utilisent des partenariats locaux Actions simples, faiblement professionnalisées	de développement avec importance de l'appropriation par les populations visées
ONG de parrainage		Visent spécifiquement les enfants en situation de grande pauvreté	
ONG développementalistes	Adhèrent a une vision «tiers-mondiste » du sous-développement	Volet de plaidoyer important (information et sensibilisation) Projets de développement à long terme – Vision durable Utilisent beaucoup de partenariats locaux	Deux types : -Petites ONG locales faiblement dotées Présentant plutôt les caractéristiques des ONG caritatives -Grandes ONG : devenues des professionnels du développement durable

Source : Muriel Dufour, Le processus de coordination des ressources entre Organisations Non Gouvernementales(ONG) pour les opérations d'aide d'urgence humanitaire, 2005, p.97

Annexe C : Les obligations des ONG

Selon la loi N° 1/01 DU 23 Janvier 2017 PORTANT MODIFICATION DU DECRET-LOI N° 1/033 DU 22 AOUT 1990 PORTANT CADRE GENERAL DE COOPERATION ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LES ONG ETRANGERES ; dans son chapitre II ; il existe des obligations dont les ONG doivent tenir compte :

Article 8 : Une ONG ne peut obtenir l'agrément que si elle justifie d'une capacité technique, matérielle et financière pour les programmes soumis au gouvernement, sauf exception dûment motivée.

Article 9 : Chaque ONG désirant s'installer et intervenir au Burundi doit payer une somme de cinq cent dollar américain (500 dollars), représentant les frais administratifs non remboursables et n'ayant aucune incidence sur les démarches d'agrément.

Article 10 : Dès qu'une ONG manifeste son intention et sa volonté d'intervenir dans un secteur donne, le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale le communiquera officiellement au Ministère ou Institution technique, ou à un autre organisme concerne par l'intervention d'une ONG Etrangère. La communication portera sur l'intérêt pour l'ONG Etrangère de travailler dans le secteur afin d'entamer les négociations en vue de signer un protocole d'exécution.

Les ONG doivent collaborer étroitement avec les Ministères sectoriels pour déterminer les zones et les domaines d'intervention.

Article 11 : L'ONG et le Ministère sectoriel doivent signer un protocole d'exécution dans un délai d'un mois, faute de quoi la convention est sujette à l'annulation.

Article 12 : Les ONG Etrangères signent obligatoirement des protocoles d'exécution des programmes avec les départements ministériels et/ou les partenaires locaux concernes le cas échéant. Une copie du protocole est réservée au Ministère ayant en charge les Relations Extérieures et la Coopération Internationale, a celui ayant en charge l'Intérieur et au Ministère ayant en charge le Département technique concerné en cas de protocole signé avec un partenaire local

Article 13 : : Les ONG agréées ne peuvent pas recourir aux ressources financières déjà allouées au Burundi par les organismes de coopération bilatérale ou multilatérale en vertu d'une convention entre ces derniers et le gouvernement du Burundi sans l'accord préalable de mise en œuvre du Ministre ayant les Relations Extérieures et la Coopération Internationale dans ses attributions sauf dans les cas spécifiques d'appel à proposition.

Toutefois une ONG peut appuyer l'action d'une autre ONG moyennant l'accord du ministériel technique et l'ONG Etrangère bénéficiaire de l'appui et en informer le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale.

Article 14 : Les ONG peuvent coopérer notamment avec les institutions nationales, les associations sans but lucratif et les collectivités locales concernées en associant prioritairement le personnel national dans la conception, l'élaboration, l'exécution le suivi évaluation des programmes d'activités.

Articles 15 : Les ONG doivent disposer et maintenir des comptes complets et précis sur les avoirs, revenus et dépenses en conformité avec les pratiques usuelles comptables.

Article 16 : Les ONG doivent respecter la réglementation bancaire en vigueur notamment en matière de change. Toutes les ONG doivent ouvrir un compte en devises à la Banque de la République du Burundi (BRB).

Les ONG doivent virer un tiers de leurs budgets sur les comptes avant la signature de la convention de coopération.

Les frais généraux ne doivent pas dépasser les 35%du budget annuel de l'ONG Etrangère.

Les salaires du personnel non expatrié doivent être libérés en monnaie locale.

Article 17 : Les ONG et leur personnel expatrié s'engagent à travailler conformément aux lois et règlements en vigueur au Burundi.

Article 18 : Tout engagement du personnel expatrié par une ONG est subordonné à la demande et à l'obtention de son agrément.

A conditions égales, l'expertise burundaise est privilégiée.

Le recours au personnel expatrie se fera lorsque l'expertise recherchée n'est pas disponible au Burundi.

Les conditions et les modalités de son agrément sont précisées par une ordonnance du Ministre ayant les Relations Extérieures et la Coopération Internationale dans ses attributions.

Le recrutement du personnel local doit se faire dans le respect des équilibres ethniques et de genre disposes dans la constitution de la République du Burundi.

Article 19 : En cas de préjudice causé à un tiers au Burundi par un employé expatrié, agissant dans l'exercice normal de ses fonctions, l'ONG devra s'engager à coopérer avec la justice pour établir des rapports et d'éventuelles réparations.

En dehors du cadre de ses activités professionnelles, l'employé expatrie engage sa responsabilité personnelle mais collabore avec la justice burundaise pour l'établissement de cette responsabilité et la réparation du préjudice.

Article 20 : Sans préjudice des dispositions de l'article précédent, l'action publique contre employé fautif peut être déclenchée office par le Ministère public ou sur instruction du Ministre ayant en charge la justice agissant pour le compte du Gouvernement du Burundi.

Article 21 : Les ONG agréées doivent être opérationnelles endéans 3 mois à compter du jour de leur agrément. Passé ce délai, leur agrément devient caduc.

Article 22 : Les ONG doivent fournir au Gouvernement du Burundi un rapport semestriel et annuel sur leurs activités, un programme/budget de leurs interventions pour l'année suivante ainsi que toute autre formation ou renseignement exigé par l'administration.

Article 23 : Les ONG s'engagent à respecter les domaines et les zones d'interventions arrêtées de commun accord avec le Gouvernement du Burundi.

Article 22 : A l'expiration des programmes ou en cas de retrait d'une ONG, celle-ci s'engage à remettre au ministère technique, aux collectivités locales ou aux ASBL ayant la même mission, désignés par le Gouvernement du Burundi, les activités qu'elles menaient dans le cadre des programmes et /ou projet, ainsi que tous les biens et équipements y relatifs. Le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale se prononcera sur base du rapport du comité Interministériel de suivi évaluation des ONG Etrangères sur cessation d'activités d'une ONG Etrangère.[77]

[77] Bureau National de Coordination des ONG, Guide des ONG Internationales au Burundi, Mai 2001, p.60-61

Annexe D : Les engagements des ONG

Selon la loi N° 1/011 DU 23 JUIN 1999 PORTANT MODIFICATION DU DECRET-LOI N° 1/033 DU 22 AOUT 1990 PORTANT CADRE GENERAL DE COOPERATION ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LES ONG ETRANGERES, régissant convention générale de coopération entre le gouvernement de la république du Burundi et l'Organisation Non Gouvernementale; il existe des engagements dont les ONG doivent tenir compte :

> *Article 1 : (Nom de l'ONG) s'engage à se faire enregistrer au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique qui assure la coordination des activités des ONG particulièrement au niveau provincial.*
>
> *Article 2 : (Nom de l'ONG) s'engage à signer un protocole d'exécution de son programme avec le (s) Ministère (s) technique (s) dont relèvent ses domaines d'intervention.*
>
> *Article 3 : (Nom de l'ONG) s'engage à mener au Burundi des activités compatibles avec les lois burundaises, s'inscrivant dans les priorités du Gouvernement et répondant aux besoins des populations bénéficiaires.*
>
> *Article 4 : (Nom de l'ONG) s'engage à promouvoir des activités d'encouragement au développement économique, social et/ou culturel du Burundi là où le besoin se fait sentir, à y soutenir des programmes de développement dont l'objectif est l'amélioration du niveau de vie des populations, notamment dans les domaines de l'adduction d'eau et sanitation, de la promotion de l'éducation à la santé, de la réhabilitation des infrastructures sociales (écoles, centres de santé, la formation nutritionnelle, etc.).*

Article 5 : (Nom de l'ONG) s'engage également, dans la mesure de ses possibilités, à participer au programme d'assistance humanitaire du Burundi.

Article 6 : (Nom de l'ONG) s'engage à contribuer à l'effort de reconstruction, de réhabilitation nationale ainsi que dans la réinsertion professionnelle des populations bénéficiaires.

Article 7 : L'assistance fournie par (Nom de l'ONG) peut être accordée sous forme d'aide financière, matérielle, ou de conseils techniques par un personnel qualifié et expérimenté.

Article 8 : (Nom de l'ONG) s'engage à coopérer avec les autorités et les organismes appropriés afin de coordonner ses propres activités avec tout programme prévu ou existant. Il s'engage notamment à coopérer avec les institutions nationales, les Associations Sans But Lucratif burundaises, ainsi qu'avec les Collectivités Locales concernées.

Article 9 : (Nom de l'ONG) s'engage à soumettre au Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération et au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique une copie du rapport annuel de ses activités ainsi que son programme et son budget prévisionnel pour l'année suivante. Elle devra transmettre l'original de son rapport au Ministère technique de son ressort.

Article 10 : (Nom de l'ONG) s'engage à coopérer avec le Gouvernement du Burundi pour déterminer les zones et les domaines d'intervention en tenant compte des priorités nationales.

Article 11 : (Nom de l'ONG) s'engage à ne pas recourir aux ressources financières déjà allouées au Burundi par les Organismes de coopération bilatérale ou multilatérale en vertu d'une convention entre ces derniers et le Gouvernement du Burundi sans consultation et approbation préalable de l'autorité gouvernementale appropriée.

Article 12 : (Nom de l'ONG) s'engage à respecter la réglementation bancaire en vigueur notamment en matière de change. Toutes les transactions financières des ONG s'effectuent à travers un compte convertible ouvert dans l'une des banques agréées en République du Burundi.

Article 13 : (Nom de l'ONG) s'engage à établir des comptes de ses avoirs, revenus et dépenses conformément aux pratiques comptables usuelles. Le Gouvernement pourra, à n'importe quel moment revoir, vérifier la gestion des comptes visés à l'alinéa précédent et/ou faire en sorte que leurs gestions financières générales soient revues et/ou vérifiées.

Article 14 : (Nom de l'ONG) s'engage à respecter la législation du travail notamment en ce qui concerne la procédure de recrutement du personnel local burundais ou étranger et celle ayant trait à la sécurité sociale. Le recrutement doit respecter les critères de compétence et d'équité et éviter toute forme de discrimination. A compétence égale, priorité sera accordée aux nationaux.

Article 15 : (Nom de l'ONG) s'engage à ce que son personnel expatrié travaille conformément aux lois et règlements en vigueur au Burundi, à respecter la culture nationale en évitant tout comportement qui irait à l'encontre de celle-ci.

Article 16 : (Nom de l'ONG) s'engage à introduire la demande et à obtenir l'agrément de son personnel expatrié auprès du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération préalablement à l'arrivée de celui-ci au Burundi.

Article 17 : (Nom de l'ONG) s'engage, au terme de ses activités à remettre, avec l'accord du Gouvernement, le matériel et l'équipement y relatifs à une ONG locale partenaire avec (Nom de l'ONG). Si l'ONG n'est pas intéressée par le

matériel ou l'équipement ci-dessus, (Nom de l'ONG) les remettra aux départements ou collectivités locales